The PRESIDENT (*translated from French*): I propose adjourning the meeting until 3 p.m. I request the Argentine representative, in order to facilitate our discussion, to be so kind as to put in writing the suggestions he made this morning.

*The meeting rose at 2.55 p.m.*

## THREE HUNDRED AND FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 26 May 1948, at 3 p.m.*

*President:* Mr. A. PARODI (France).

*Present:* The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

### 81. Adoption of the agenda[1]

The PRESIDENT (*translated from French*): The agenda is the same as for this morning's meeting. The items to be dealt with are: India-Pakistan, Czechoslovakia and Palestine.

With reference to the agenda I call upon the representative of Belgium.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I should like to ask a question. If I am not mistaken, the Council must discuss the question of Palestine today. In these circumstances, would it not be advisable to give it priority over that of Czechoslovakia? That would mean reversing the order of items 3 and 4 of our agenda.

The PRESIDENT (*translated from French*): That question certainly arises. We must discuss the Palestine question today and there are a certain number of documents which I must bring to your notice. The most important are the replies of the Jewish Agency and the Arab States (at least some of them) to the last telegram which was sent to them concerning the cease-fire order.

I have the Jewish Agency's reply to hand, and I am informed that the reply of the Arab States has been received and is now being deciphered. I think I shall have it in perhaps an hour or two.

In these circumstances, we can either begin discussing the Palestine question (in which case I shall give you the information which I have received and then I shall suspend the discussion and take up another question, until the other document is ready); or, and this would perhaps be the wiser course, we could continue to discuss the India-Pakistan question which we started this morning, it being understood that I shall halt the discussion as soon as the document

[1] Same agenda as 304th meeting.

Le PRÉSIDENT: Je désire ajourner la séance jusqu'à 15 heures. Je demande au représentant de l'Argentine de bien vouloir, pour faciliter notre discussion, mettre par écrit les suggestions qu'il a formulées ce matin.

*La séance est levée à 12 h. 55.*

## TROIS-CENT-CINQUIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 26 mai 1948, à 15 heures.*

*Président:* M. A. PARODI (France).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

### 81. Adoption de l'ordre du jour[1]

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour de notre séance de cet après-midi est le même que celui de la séance de ce matin; il comporte l'examen des questions suivantes: Inde-Pakistan, Tchécoslovaquie, question palestinienne.

La parole, sur l'ordre du jour, est au représentant de la Belgique.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Puis-je me permettre de poser une question? Je crois comprendre qu'il est nécessaire que le Conseil ait aujourd'hui un échange de vues sur la question de Palestine. Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de donner la priorité à la question de Tchécoslovaquie? Cela reviendrait à intervertir les points 3 et 4 de notre ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: La question se pose en effet. Il est nécessaire que nous parlions aujourd'hui de la question de Palestine et j'ai à vous donner connaissance d'un certain nombre de documents, les plus importants étant les réponses de l'Agence juive et des Etats arabes (de certains d'entre eux, du moins) au dernier télégramme qui leur a été adressé, concernant l'ordre de cesser le feu.

J'ai entre les mains la réponse de l'Agence juive. En ce qui concerne la réponse arabe, j'ai été informé qu'elle est arrivée et qu'elle est actuellement en cours de déchiffrement. Je pense l'avoir dans une heure ou deux peut-être.

Dans ces conditions, nous pouvons ou bien commencer par la question de Palestine (et, dans ce cas, je donnerai connaissance des renseignements que je possède et nous suspendrons ensuite ce débat pour passer à une autre question jusqu'à ce que l'autre document ma soit fourni) ou bien, ce qui est peut-être plus sage, continuer l'examen de la question Inde-Pakistan que nous avons commencé ce matin, étant entendu que nous arrêterons la discussion dès

[1] L'ordre du jour est celui de la 304ème séance.

for which I am waiting is given to me, or at least within a reasonable time after I have received it.

I thus propose this order of work, but should like to hear the views of the Belgian representative. If he has another method of procedure to suggest, I shall take it into consideration.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): The order of work which you suggest, Mr. President, is entirely satisfactory to me. Besides, my query did not concern the subject of India-Pakistan, but the respective order of the Czechoslovak and Palestine questions.

The PRESIDENT (*translated from French*): If there is no opposition I shall take it that the agenda as submitted to us has been adopted, it being understood that as regards the order of the items, we shall first take up item 2 and then, if necessary, item 4 before item 3. I shall halt the discussion on item 2 (the India-Pakistan question) when I consider that there will be sufficient time to discuss the Palestine question at the necessary length.

*The agenda, as amended, was adopted.*

## 82. Continuation of the discussion of the India-Pakistan question

*On the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India, and Mr. Ispahani, representative of Pakistan, took their places at the Council table.*

Mr. IGNATIEFF (Canada): I shall be very brief, particularly having in mind the very important pressing matters on our agenda this afternoon. I wish to support the proposal which the President made this morning [*304th meeting*]. The reason for this is that the Canadian delegation has in mind that the resolution adopted by the Security Council on 21 April 1948 [*document S/726*], in relation to the India-Pakistan dispute, was quite specific in regard to instructions to the Commission. In dealing with the question of Kashmir, the resolution states:

"Instructs the Commission to proceed at once to the Indian sub-continent and there place its good offices and mediation at the disposal of the Governments of India and Pakistan with a view to facilitating the taking of the necessary measures, both with respect to the restoration of peace and order and to the holding of a plebiscite by the two Governments . . ."

I understand the proposal made by the President as meaning that it would be within the discretion of the Commission to take into account such other matters as are in dispute between the two Governments, and to apply their good offices and mediation to these matters. In that sense, the Canadian delegation is pleased to support the proposal made by the President.

que le document que j'attends me sera apporté, ou du moins dans un délai raisonnable après qu'il m'aura été apporté.

C'est cet ordre de travail que je vous propose finalement; mais je voudrais avoir l'avis du représentant de la Belgique. S'il propose une autre manière de faire, j'en tiendrai compte.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): L'ordre que vous comptez suivre, Monsieur le Président, me donne entière satisfaction. D'ailleurs, ma question visait, non pas la question Inde-Pakistan, mais l'ordre respectif des questions tchécoslovaque et palestinienne.

Le PRESIDENT: S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai comme adopté l'ordre du jour tel qu'il nous est soumis, étant entendu que, en ce qui concerne l'ordre des questions, nous prendrons d'abord le point 2 et ensuite, éventuellement, le point 4 avant le point 3, et que, pour le point 2 (la question Inde-Pakistan), j'arrêterai la discussion quand j'estimerai que nous pouvons consacrer à la question de Palestine le temps qu'elle mérite.

*L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.*

## 82. Suite de la discussion sur la question Inde-Pakistan

*Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde, et M. Ispahani, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.*

M. IGNATIEFF (Canada) (*traduit de l'anglais*): Me rendant compte de l'urgence des questions extrêmement importantes qui figurent à notre ordre du jour de cet après-midi, je serai très bref. Je désire appuyer la proposition que le Président a faite ce matin [*304ème séance*]. Je le fais parce que la délégation canadienne tient compte du fait que la résolution adoptée le 21 avril 1948 par le Conseil de sécurité [*document S/726*] au sujet du différend Inde-Pakistan contient des instructions précises destinées à la Commission. Au sujet de la question du Cachemire, la résolution dispose ce qui suit:

"Invite la Commission à se rendre immédiatement dans le sous-continent indien et à offrir ses bons offices ainsi que sa médiation aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan en vue de rendre plus facile à ces Gouvernements, agissant tous deux de concert ainsi qu'en collaboration avec la Commission, la tâche de prendre les mesures nécessaires à la fois pour rétablir la paix et l'ordre public et pour organiser un plébiscite . . ."

Si j'en saisis bien le sens, la proposition du Président signifie qu'il serait loisible à la Commission de tenir compte des autres questions litigieuses qui opposent ces deux Gouvernements, et qu'elle pourrait appliquer ses bons offices et ses pouvoirs de médiation à ces questions. Si la proposition doit s'entendre dans ce sens, la délégation canadienne est heureuse de l'appuyer.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): My views are similar to those just expressed by the Canadian representative. Under the terms of the resolutions of 20 January [*document S/654*] and 21 April [*document S/726*], the Security Council has assigned various tasks to the Commission. It appears to me that in the present circumstances, the Commission should act primarily as a commission of good offices and as such, it cannot fulfil its task efficiently unless it is on the spot. For this reason, as well as because it is so provided in the resolution of 21 April, we think that the Commission should set out at the earliest possible moment. It would seem, further, that the two Governments concerned are prepared to welcome the good offices of the Commission. In its mission however, the Commission should not be restricted to this. In our opinion, its good offices should be extended to cover the many questions which have arisen during the Security Council debates.

It is in this spirit, Mr. President, that the Belgian delegation supports the proposal which you have made.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): In accordance with the President's suggestion, I have formulated the views I maintained in my first statement during this discussion [*304th meeting*] in two draft resolutions [*documents S/790 and S/791*]. I should like to emphasize, in particular, that I do not wish these two drafts to be discussed immediately; on the contrary, I wish them to be sent to the Committee of Experts, so that we can discuss these questions after hearing that Committee's opinion.

So far is it from my intention to impede or hinder consideration of the Kashmir question that I think the President might ask the Secretary-General to convene a preliminary meeting of the member States, to be held, say, tomorrow, so that they may have a brief exchange of views and inform their respective Governments when the specially appointed representatives are to begin their work.

Those are the two matters I wished to put before the Council.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Argentine representative has put forward the same suggestion as I, myself, would have made and it would appear to be the logical conclusion to this morning's debate [*304th meeting*].

Some of the members of the Council have expressed approval of the idea I proposed and, personally, still favour putting the Commission to work without too much delay. But I do not think that this point of view is inconsistent with first convening—if not tomorrow, at least before the end of this week—either the Commission itself, or at least those members of it who have

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Mon opinion est semblable à celle que vient d'exprimer le représentant du Canada. Les résolutions du 20 janvier [*document S/654*] et du 21 avril [*document S/726*] ont conféré à la Commission du Conseil de sécurité des fonctions diverses. Il me semble que, dans les circonstances actuelles, le rôle de la Commission devrait être en premier lieu celui d'une commission de bons offices. Un tel rôle ne peut être efficacement rempli que sur place. C'est pourquoi, ainsi qu'il est prévu d'ailleurs dans la résolution du 21 avril, nous pensons que la Commission devrait se rendre sur place le plus tôt possible. Il semble d'ailleurs que les deux Gouvernements intéressés soient disposés à accueillir les bons offices de la Commission. Mais celle-ci ne devrait pas voir son rôle limité à cette seule mission et les bons offices devraient, à notre avis, s'étendre aux diverses questions évoquées au cours des débats devant le Conseil de sécurité.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que la délégation belge adhère à la proposition que vous avez formulée.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Me conformant à la suggestion du Président, j'ai rédigé par écrit deux projets de résolution [*documents S/790 et S/791*] reprenant les idées déjà exprimées dans ma première intervention relative à cette question [*304ème séance*]. Je tiens à insister particulièrement sur le fait que mon intention n'est pas que ces deux projets soient discutés immédiatement; je voudrais, au contraire, qu'ils soient envoyés au Comité d'experts et que nous reprenions l'examen de ces questions lorsque nous connaîtrons l'avis de ce comité.

Je suis si loin de vouloir faire obstacle à l'étude de la question du Cachemire, ou la rendre plus difficile, que je crois que le Président pourrait demander au Secrétaire général de convoquer les membres de la Commission pour une réunion préliminaire qui pourrait avoir lieu, par exemple, demain, afin qu'ils puissent procéder à un échange de vues et faire savoir à leurs Gouvernements respectifs à quel endroit devront se réunir, pour y commencer leurs travaux, les représentants spécialement désignés.

Telles sont les deux questions sur lesquelles je voulais attirer l'attention du Conseil.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'Argentine vient de faire la suggestion que j'aurais moi-même présentée. Cette suggestion me paraît être la conclusion logique de notre débat de ce matin [*304ème séance*].

Un certain nombre de membres du Conseil se sont montrés favorables à ma proposition, à laquelle je reste personnellement attaché, de faire entrer la Commission en action sans trop de délai. Mais je ne pense pas qu'il y ait contradiction entre cette proposition et celle de réunir d'abord, sinon demain, du moins avant la fin de cette semaine, la Commission elle-même, ou

been appointed and are here, in order that they might exchange views on their methods of work.

I think that this would be a wise course to follow. Besides, if I remember correctly, it was suggested this morning by the Syrian representative. Perhaps we should be able to reconsider the question, if the members of the Commission come and tell us that they foresee great difficulties in the work we have instructed them to carry out. I do not think, however, that this will be the case.

If the Council is in agreement, we can provisionally conclude this discussion and ask the Secretariat to convene, not all the members who will finally compose the Commission, because, for one, the Argentine representative is not here, but those representatives who can be brought together. This would give them an opportunity of exchanging views, the results of which would be made known to the Council at an early date. We should then take a final decision on the dispatch of the Commission to the spot.

Mr. González Fernández (Colombia): I should like to obtain a further clarification from the President. If I understand correctly, should the delegations represented on the Commission decide that the Commission is to proceed to India, or to Europe with the view of establishing the Commission, a new decision by the Security Council would not be needed because the taking of a new decision would represent a discussion of the resolution already approved by the Security Council. If, on the other hand, the members of the Commission should decide that the present situation does not guarantee the exercise of their functions, in that case, a new decision by the Security Council would be needed. But if the members of the Commission decide that they can go to India to fulfil their task, I wonder whether there would be any need for the Security Council to take a new decision on the matter, in view of the fact that the decision has already been taken.

Mr. El-Khouri (Syria): I agree with what the President has said with reference to a meeting of the delegations representing the States on the Commission going to Kashmir and India.

I must say a word regarding the two draft resolutions submitted by the representative of Argentina. I agree that the matter might be studied by the Committee of Experts, but on the condition that this procedure would not impede or defer the work of the Commission. The Commission is to meet here, and it would seem that it is a private matter for them to decide when they shall proceed to the East, whether they shall by-pass Europe, whether they shall stop there, or whether they shall go on to the spot where they shall be carrying out their task. That is their own prerogative and if the delegations meet, they can simply arrange that

tout au moins ceux de ses membres qui ont été désignés et qui se trouvent ici, pour qu'ils puissent procéder à un échange de vues sur leurs méthodes de travail.

Je crois que cette manière de procéder serait sage. D'ailleurs, si je me rappelle bien, ell a été suggérée ce matin par le représentant de la Syrie. Peut-être aurions-nous ainsi la possibilité de revoir la question si les membres de la Commission venaient nous dire eux-mêmes que, à leur avis, le travail dont nous les avons chargés présente de grandes difficultés, ce que, d'ailleurs, je ne pense pas.

Si donc le Conseil était d'accord, nous pourrions conclure provisoirement en demandant au Secrétariat de convoquer en réunion, non pas tous les représentants qui feront finalement partie de la Commission (puisque le représentant de l'Argentine, par exemple, n'est pas ici), mais ceux des membres qu'il est possible de réunir, ce qui permettrait un échange de vues dont le résultat serait exposé prochainement au Conseil de sécurité. Nous prendrions ensuite une décision finale sur l'envoi de la Commission sur place.

M. González Fernández (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais demander au Président de nous apporter quelques éclaircissements. Si je comprends bien, dans le cas où les délégations des Etats représentés à la Commission décideraient que celle-ci doit se rendre dans l'Inde ou en Europe pour se constituer en Commission, le Conseil de sécurité n'aurait pas à prendre une nouvelle décision, car cela reviendrait à discuter la résolution déjà approuvée par le Conseil. D'autre part, si les membres de la Commission décidaient que la situation actuelle ne leur permet pas de remplir leurs fonctions, il serait alors nécessaire que le Conseil de sécurité prît une autre décision. Mais si les membres de la Commission décident qu'ils peuvent se rendre dans l'Inde pour remplir leur tâche, je ne pense pas qu'il y ait besoin d'une nouvelle décision du Conseil sur cette question, étant donné que la décision a déjà été prise.

M. El-Khouri (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je suis d'accord avec le Président sur ce qu'il a déclaré au sujet d'une réunion des délégations des Etats membres de la Commission qui doit se rendre au Cachemire et dans l'Inde.

J'estime devoir dire un mot au sujet des deux projets de résolution proposés par le représentant de l'Argentine. Je reconnais que le Comité d'experts pourrait étudier la question, mais à la condition que cette procédure ne mette pas obstacle au travail de la Commission ou ne le retarde pas. Les membres de la Commission se réuniront ici, et il semble qu'il leur appartienne de décider à quelle date ils partiront pour l'Orient, s'ils s'arrêteront ou non en Europe, et s'ils se rendront directement sur les lieux où ils doivent remplir leurs fonctions. Cette question relève des membres de la Commission et, si les délégations se réunissent, elles s'entendront sur

among themselves. We hope that they will meet as soon as possible, so that they may initiate the work they are supposed to do.

At the same time, the Committee of Experts would continue to meet here, before or after the departure of the Commission to the East, because this is a matter which does not specifically concern either the implementation of the resolution which the Security Council has adopted or the financial arrangements in that connexion. I do not think that the Committee of Experts would have much to say as to impede the implementation of the resolution. It could only say that since the resolution of the Security Council concerns mediation and good offices, it has to be implemented, there, on the spot. I do not believe that reference to the Committee of Experts would be very helpful for expediting the implementation of the resolution, but we can nevertheless obtain its advisory opinion. At the same time, I do not think that these resolutions would impede or retard the movements and activities of the Commission.

Mr. Arce (Argentina) (*translated from Spanish*): I though I had been sufficiently clear in my previous remarks. But, in view of the Syrian representative's words, it seems that I was not.

Members of the Council can see for themselves that there is no reference to the Kashmir question in my two draft resolutions. They are two resolutions of a general nature, by which the Security Council would take measures for the future, which may or may not be applied to the question now under discussion. Thus these two resolutions are in no way connected with the Kashmir question, and they should not delay its consideration. They will go to the Committee of Experts in order that a committee of the Security Council may study this matter and give us its opinion. But proceedings on the dispute between India and Pakistan over Kashmir will continue.

I do not know what else I could say to make it quite clear that these two resolutions can in no way obstruct, delay or prejudice proceedings on the Kashmir question.

Mr. Lawford (United Kingdom): As far as the United Kingdom is concerned, my delegation has no objection to the two draft resolutions submitted by the representative of Argentina.

There is however a slight textual amendment which might be made in the draft resolution that appears in document S/790. I think the first line of the draft resolution ought to read, if the representative of Argentina agrees:

"Decides to instruct its Committee of Experts to study the following questions and to report . . ."

Mr. Arce (Argentina) (*translated from French*): I shall not argue on a question of

cette question. Nous espérons que cette réunion aura lieu le plus tôt possible afin que la Commission puisse entreprendre la tâche qui lui incombe.

En même temps, le Comité d'experts continuerait ici même à étudier cette question, soit avant, soit après le départ de la Commission vers l'Orient; il s'agit là, en effet, d'une question qui ne concerne spécifiquement ni la mise en œuvre de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, ni les dispositions financières y afférentes. Je ne pense pas que ce que le Comité d'experts aura à dire puisse mettre obstacle à la mise en œuvre de la résolution. Tout ce qu'il peut dire, c'est que la résolution du Conseil de sécurité, ayant pour objet la médiation et les bons offices, doit être mise en œuvre sur place. Je ne crois pas que le renvoi au Comité d'experts puisse aider beaucoup à activer la mise en œuvre de la résolution; nous pouvons néanmoins demander à ce Comité un avis consultatif. Je ne crois pas d'ailleurs que ces résolutions risquent de gêner ou de retarder les initiatives et les travaux de la Commission.

M. Arce (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je croyais avoir été suffisamment clair, mais les observations du représentant de la Syrie m'en font douter.

Les membres du Conseil pourront facilement s'assurer que mes deux projets de résolution ne font en rien allusion à la question du Cachemire. Ce sont deux projets de caractère général dont le but est de faire adopter par le Conseil des dispositions pour l'avenir, dispositions qui pourront être appliquées ou non à la question qui nous occupe en ce moment. Ces deux projets, ne faisant en rien allusion à la question du Cachemire, ne sauraient retarder l'examen de cette question. Ils sont destinés au Comité d'experts, afin qu'un comité du Conseil de sécurité étudie cette question et nous donne son avis. De son côté, la question du Cachemire, qui oppose l'Inde au Pakistan, suivra son cours.

Je ne sais comment m'exprimer plus clairement pour faire bien comprendre que ces deux projets ne peuvent, en aucune façon, retarder, compromettre ou rendre plus difficile l'examen de la question du Cachemire.

M. Lawford (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne le Royaume-Uni, ma délégation ne voit pas d'objection aux deux projets de résolution proposés par le représentant de l'Argentine.

Toutefois, il y aurait peut-être lieu d'apporter une modification de détail au texte du projet de résolution qui figure au document S/790. Si le représentant de l'Argentine y consent, je crois que la première ligne du projet de résolution devrait se lire:

"Décide de charger son Comité d'experts d'étudier les questions suivantes et de faire rapport . . ."

M. Arce (Argentine): Je ne discuterai pas avec le représentant du Royaume-Uni sur une

English with the representative of the United Kingdom. I accept his suggestion.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like first to reply to the remarks made earlier by the Colombian representative.

In my view, the Commission's meeting will be unofficial and preparatory to the commencement of its work, and naturally, will not affect the decisions already taken by the Security Council. It therefore seems normal to me that we should receive an informative report on the views which have been exchanged and, if necessary, on its conclusions and on points to which it would like to draw the Security Council's attention.

There are two further points. In regard to the resolutions submitted by the Argentine representative, I understood earlier that he did not want them to be either discussed or put to the vote now. If I am mistaken, I would like him to make his position clear on this point.

Mr. ARCE (Argentina): That is right.

The PRESIDENT (*translated from French*): In that case, the examination of these two draft resolutions shall be postponed to a later date.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): . . . after hearing the opinion of the Committee, which must have some reason for existence. However, if the Council wishes to discuss the matter immediately, I have no objection. I hope there will be no need to vote. Let the draft be sent to the Committee if there is no objection.

The PRESIDENT (*translated from French*): I do not want there to be any misunderstanding about this. Before these two questions can be submitted to the Committee of Experts, we must adopt the resolutions which are being submitted to them. I think, therefore, that I had misunderstood the Argentine representative and if he does not object to the Security Council taking a decision now, so that these resolutions might be referred to the Committee of Experts, I shall ask the Council if it agrees. If there is no objection, the two resolutions will be considerd approved, unless certain members request more time in which to study them.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): Unless the procedure of this Council is different from parliamentary procedure all over the world, I do not see why we should discuss this before hearing the opinion of the Committee of Experts. I wish the Committee of Experts to give us its opinion on the matter, and we will discuss it afterwards.

It seems unnecessary that we should adopt two resolutions which I do not ask the Council to adopt until they have been duly discussed.

question de langue dans le texte anglais. J'accepte la suggestion qu'il a faite.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais répondre d'abord à ce qu'a dit tout à l'heure le représentant de la Colombie.

La réunion de la Commission, telle que je l'envisage, sera une réunion officieuse, préparatoire à la mise en train du travail de la Commission, qui, bien entendu, ne met pas en cause les décisions déjà prises par le Conseil de sécurité. Je pense donc qu'il ne sera que normal qu'un rapport nous soit fait, nous informant des vues qui auront été échangées et, éventuellement, des conclusions de la Commission et des points sur lesquels elle-même désirerait attirer l'attention du Conseil de sécurité.

Il reste deux points. En ce qui concerne les résolutions soumises par le représentant de l'Argentine, j'avais cru comprendre tout à l'heure qu'il ne désirait pas qu'elles soient discutées et mises aux voix dès maintenant. Mais si je me suis trompé, je voudrais qu'il me précise sa pensée sur ce point.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'anglais*): C'est exact.

Le PRESIDENT: Dans ce cas, ces deux projets de résolutions seront réservés pour examen ultérieur par le Conseil de sécurité . . .

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): . . . après que nous nous serons occupés de l'envoi de cette Commission, qui a tout de même une raison d'être. Mais peut-être le Conseil désire-t-il traiter ce sujet immédiatement, ce à quoi je ne verrais pas d'inconvénient. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de voter. Il suffit d'envoyer ces projets au Comité, s'il n'y a pas d'opposition . . .

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas qu'il y eût de malentendu. Pour que le Comité d'experts soit saisi des deux questions, il faut que nous adoptions les résolutions qui ont précisément pour objet de le saisir. Je pense donc que j'avais mal compris le représentant de l'Argentine, et s'il ne s'oppose pas à ce qu'une décision soit prise dès maintenant par le Conseil de sécurité sur ces résolutions qui renvoient les questions au Comité d'experts, je vais demander au Conseil s'il est d'accord. S'il n'y a pas d'objection, les deux résolutions seront considérées comme adoptées, à moins qu'il n'y ait parmi vous certains membres qui demandent plus de temps pour examiner ces résolutions.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je ne crois pas — à moins que la procédure adoptée par ce Conseil ne diffère de toutes les autres procédures parlementaires du monde — que nous devions discuter ces textes avant de connaître l'avis du Comité d'experts. Je demande simplement que le Comité d'experts nous donne son avis sur ce point, avis que nous discuterons par la suite.

Pourquoi vouloir adopter deux résolutions dont je ne demanderai l'adoption qu'après qu'elles auront été suffisamment discutées?

The PRESIDENT (*translated from French*): Would the Argentine representative please re-read the text of the two resolutions he has presented.

I draw your attention to document S/791, in which it is stated: "The Security Council decides to instruct its Committee of Experts to study the following questions and to report." Is the Council in agreement with this decision. The second resolution (document S/790) is drafted along similar lines. Before the Committee of Experts can carry out this study, we must instruct it to do so. Is the Council decided so to instruct the Committee?

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): Would it not be better to give the members of the Security Council an opportunity to study the contents of these two resolutions and resume the discussion of them afterwards?

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): The two draft resolutions are in the form of a decision or resolution, but obviously I am not asking the Council to take a decision on them today. I ask that they should be sent to the Committee of Experts for study, and by the time we have the Committee's opinion, the Ukrainian representative and all the other representatives will have had a fortnight, three weeks, a month or even three months to consider them. They will come to the Council table and only then will the Council make its decision. What it decides now, is to send these documents to the Committee and nothing more.

Either the matter is very complicated, or I do not understand it, in which case I should prefer the President to decide as he sees fit.

The PRESIDENT (*translated from French*): If you wish, I shall ask the Security Council whether it agrees to the adoption of the two draft resolutions you have submitted, as Argentine representative, the object of which is to instruct the Committee of Experts to carry out two studies. It is understood that when the results of these studies are transmitted to the Council, it can again examine the substance of the questions with which they deal.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to say a few words in connexion with these Argentine resolutions. But first I wish to make a reservation. I do not intend to touch upon the substance of the India-Pakistan question either directly or indirectly.

I am interested in the following point. The Committee of Experts was established for the purpose of examining matters of procedure. What is now contemplated in the Argentine resolutions is outside the limits of procedural matters. The USSR delegation is particularly interested to know whether, in the event of the adoption of one or both of the Argentine resolutions, the Committee of Experts will engage to

Le PRÉSIDENT: Je demande au représentant de l'Argentine de bien vouloir relire le texte des deux résolutions qu'il a lui-même présentées.

Je prends le document S/791. Il y est dit: "Le Conseil de sécurité décide de confier à son Comité d'experts la tâche de préparer un rapport." Je demande si le Conseil est d'accord pour prendre cette décision. Et la seconde résolution (document S/790) est conçue dans les mêmes termes. Pour que le Comité d'experts fasse l'étude, il faut d'abord que nous l'en chargions. Je pense demander au Conseil de décider tout de suite de l'en charger.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Ne vaudrait-il pas mieux donner aux membres du Conseil de sécurité la possibilité d'étudier le contenu de ces deux résolutions, et ne les discuter qu'ensuite?

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Les deux projets de résolution revêtent la forme d'une décision, d'une résolution; mais je ne demande évidemment pas au Conseil de se prononcer aujourd'hui sur ces textes. Je demande qu'ils soient envoyés au Comité d'experts pour y être étudiés. Après quoi, lorsque nous connaîtrons les conclusions de ce Comité, le représentant de l'Ukraine et tous les autres représentants auront eu quinze jours, vingt jours, un mois, trois mois, pour les étudier. Ils viendront devant le Conseil et, alors seulement, ce dernier se prononcera. Il s'agit, simplement, pour l'instant, d'envoyer ces documents au Comité, sans plus.

Ou bien la chose est très compliquée, ou bien je ne la comprends pas, auquels cas je préfère que le Président prenne la décision qui lui paraîtra la meilleure.

Le PRÉSIDENT: Je vais, si vous le voulez bien, demander au Conseil de sécurité s'il est d'accord pour adopter les deux projets de résolutions que vous avez soumis en qualité de représentant de l'Argentine et qui tendent à charger le Comité d'experts de deux études. C'est, bien entendu, quand le résultat de ces études nous sera transmis que le Conseil pourra reprendre l'examen, quant au fond, des questions qui y sont traitées.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais dire quelques mots au sujet de ces résolutions, présentées par l'Argentine, en précisant que je ne toucherai, ni directement ni indirectement, au fond de la question Inde-Pakistan.

Voici ce qui m'intéresse: le Comité d'experts a été créé pour examiner les questions qui portent exclusivement sur la procédure. Or, ce que prévoient les résolutions de l'Argentine dépasse le domaine de la procédure. La question suivante intéresse particulièrement la délégation de l'URSS: dans le cas où les deux résolutions de l'Argentine, ou l'une d'elles, seraient adoptées, le Comité d'experts aurait-il, oui ou non, à s'oc-

any extent in an investigation. If these resolutions stipulate even to the slightest extent that the Committee should carry out work involving the elements of an investigation, it is a task outside the competence of the Committee of Experts, and it is certainly not a matter of procedure.

I felt it necessary to make this statement in order to make clear the USSR delegation's position with regard to the matter. I repeat that my statement has no bearing on the substance of the India-Pakistan dispute.

The PRESIDENT (*translated from French*): I think that the Council ought at any rate to examine one of the points raised in the statements that have just been made. I wonder whether the Committee of Experts is the most competent body, at least for the examination of such questions as the payment of expenses. It is true that it has been set up to examine questions of procedure, but its terms of reference have not been clearly defined. Other questions may, therefore, be referred to the Committee and I find it reasonable to do so in the case of legal matters. But when it comes to United Nations financial matters, I wonder whether some other body may not be more competent to deal with them.

If the representative of Argentina agrees, we might ponder over this matter until our next meeting. We would then discuss the India-Pakistan question. We could ask the Secretariat to check this point and ascertain whether the part of the study concerning expenses should not be referred to other bodies.

Mr. TSIANG (China): As I understand the draft resolutions presented by the representative of Argentina, it seems that the purpose is to obtain certain information from various legal instructions or from those resolutions which have been adopted by the Security Council up to the present time.

It seems to me that we could achieve the purposes which the draft resolutions have in view if, in both cases, the Security Council requested the Secretariat to prepare papers relating to these questions.

With regard to the legal effect of resolutions adopted by the Security Council under Chapter VI of the Charter, I think it would be fitting to have a paper prepared by the Legal Department of the Secretariat.

In connexion with the draft resolution concerning the financial aspect, it seems to me that the Secretariat could at least prepare a preliminary paper for the Security Council after which the Council might well decide whether it should create a new instrument to study the question or entrust it to the Committee of Experts.

cuper tant soit peu d'enquête? Si ces résolutions prévoient que le Comité d'experts doit se charger, dans une mesure quelconque, des travaux comportant des éléments d'enquête, cela outrepasserait les fonctions qui appartiennent au Comité et ne relèverait certes pas du domaine de la procédure.

J'ai cru nécessaire de faire cette déclaration pour préciser l'attitude de la délégation de l'URSS à l'égard de cette question. Je répète que ma déclaration ne porte pas sur le fond du différend Inde-Pakistan.

Le PRÉSIDENT: Je crois que, dans les observations qui viennent d'être présentées, un point mérite, en tout cas, une certaine réflexion de la part des membres du Conseil de sécurité. Je me demande si, au moins pour l'étude concernant le paiement des dépenses, il n'y a pas d'autres organismes plus qualifiés que le Comité d'experts. Celui-ci a été constitué, c'est exact, pour étudier les questions de procédure, mais le mandat qu'il a reçu n'a pas été défini de manière précise. Nous pouvons donc le charger d'autres études. Je trouve normal de le charger, en conséquence, d'études juridiques. Mais s'il s'agit de questions financières liées au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, je me demande s'il n'y a pas d'autres organismes mieux préparés pour une telle tâche.

Si le représentant de l'Argentine n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions peut-être réfléchir jusqu'à la prochaine séance. Nous nous occuperions alors de la question Inde-Pakistan. Nous pourrions demander au Secrétariat de vérifier ce point et d'examiner s'il n'a pas une suggestion à faire pour que la partie de l'étude proposée qui concerne les dépenses soit confiée à d'autres organismes.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Les projets de résolution proposés par le représentant de l'Argentine, tels que je les comprends, semblent avoir pour but d'obtenir certains renseignements tirés de différentes directives juridiques ou des résolutions qui ont été adoptées jusqu'ici par le Conseil de sécurité.

A mon avis, nous pourrions atteindre les buts que visent ces résolutions si, dans les deux cas, le Conseil de sécurité invitait le Secrétariat à établir des documents portant sur ces questions.

En ce qui concerne l'effet juridique des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VI de la Charte, j'estime qu'il conviendrait que le Département juridique du Secrétariat prépare un document à ce sujet.

Au sujet du projet de résolution qui a trait à l'aspect financier, il me semble que le Secrétariat pourrait préparer au moins un document préliminaire pour le Conseil de sécurité, celui-ci pouvant décider ensuite s'il doit établir un nouvel organisme pour étudier la question, ou s'il doit en charger le Comité d'experts.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): It is evident that the Security Council is pleased to waste as much time as possible in trying to decide trifling questions, and is not directing its attention to the cases and serious matters for which the Charter makes it responsible. Thus, for example, the representative of the USSR is defending himself before he is attacked; foreseeing the possible consequences of my draft resolution on the Czechoslovak question, he tells us that the Committee of Experts was set up to deal only with procedural questions and therefore cannot be entrusted with any kind of investigation. He deliberately used the word "investigation", with special emphasis, obviously preparing an argument for the time when we shall consider my draft resolution on the Czechoslovak question.

I am surprised, especially as the representatives of the USSR and the Ukraine know everything, that he should state that the Committee of Experts was set up exclusively for procedural matters, when that Committee has already dealt with questions of substance. In fact, if I remember rightly, that body dealt with everything connected with the trusteeship system relating specifically to strategic areas. Moreover, this is a Committee which the Security Council can call upon to study any matter and on which all the States members of the Security Council are represented, so that each of them, individually, may ask for the information it considers necessary in order to give us an opinion. Besides, although I maintain that the admission of new Members is merely a question of procedure as far as the Security Council is concerned, it must be pointed out that the Council has another committee exactly similar to the Committee of Experts—the Committee on the Admission of New Members; and the representative of the Soviet Union considers that this Committee was appointed to deal with questions of substance.

All this is beating about the bush in order, as I said, to defend himself before he is attacked, in preparation for the time when the Council has to consider my draft resolution on Czechoslovakia.

What I have proposed is very simple: to refer the matter to the Committee of Experts, because there is no other committee better fitted to deal with it. Why? So that this Committee can finally decide what it considers advisable? Obviously not. We are only referring this to the Committee so that it may collect information from the Secretariat, from the Legal Department, or from wherever it can, and refer the matter back to us so that we, the Security Council, can take the final decision.

But I wish to repeat that I have made these remarks especially to point out the motives of the representative of the Soviet Union. As gards the fate of the two draft resolutions,

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Manifestement, le Conseil de sécurité se complaît à perdre son temps en s'occupant de futilités, sans accorder son attention aux affaires et aux choses sérieuses auxquelles la Charte lui enjoint de se consacrer. C'est ainsi que le représentant de l'URSS prend des précautions superflues et, prévoyant ce qui pourra se produire lorsque le Conseil examinera le projet de résolution que j'ai présenté au sujet de la question tchécoslovaque, il nous dit que le Comité d'experts a été créé uniquement pour s'occuper de questions de procédure et que, par conséquent, on ne peut le charger d'aucune enquête. Et c'est à dessein qu'il a employé avec insistance cette expression "enquête" nous préparant ainsi manifestement à l'attitude qu'il adoptera lorsque le moment viendra d'examiner mon projet de résolution relatif à l'affaire tchécoslovaque.

Il est surprenant, d'autant plus que les représentants de l'URSS et de l'Ukraine savent tout, que le premier ait affirmé que le Comité d'experts a été créé uniquement pour s'occuper de questions de procédure, alors que ce Comité s'est déjà occupé de questions de fond. En effet, si je ne m'abuse, cet organisme s'est occupé de la question du régime de tutelle, particulièrement en ce qui concerne les zones stratégiques. D'ailleurs, il s'agit d'un Comité auquel le Conseil de sécurité peut demander d'étudier n'importe quelle question et auquel sont représentés tous les Etats membres du Conseil de sécurité, de telle sorte que chacun d'entre eux peut demander, individuellement, les informations qu'il estime nécessaires pour se former une opinion. D'autre part, s'il est vrai que je soutiens que ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres constitue pour le Conseil de sécurité une simple question de procédure, il faut observer que le Conseil de sécurité dispose d'un autre comité qui est exactement pareil au Comité d'experts, c'est le Comité d'admission des nouveaux Membres, et que le représentant de l'Union soviétique estime que ledit comité a été institué pour s'occuper de questions de fond.

On passe ainsi du coq à l'âne et cela, afin, comme je l'ai dit, de prendre ses précautions pour le moment où le Conseil de sécurité examinera le projet que j'ai présenté à propos de la Tchécoslovaquie.

Ce que j'ai proposé est très simple: il faut renvoyer cette affaire devant le Comité d'experts parce qu'il n'existe pas d'autre comité qui soit mieux à même de s'en occuper. Et cela, dans quel but? Pour que ce Comité tranche la question à son gré? Evidemment non. Nous lui demandons simplement de recueillir des informations en s'adressant au Secrétariat, au Département juridique ou ailleurs, et qu'il nous présente, sur cette question, un rapport permettant au Conseil de sécurité de prendre une décision une fois pour toutes.

Je tiens à répéter que j'ai présenté ces observations tout particulièrement pour attirer l'attention du Conseil sur les motifs de l'intervention du représentant de l'Union soviétique. En ce

I am no longer asking anything at all, the President or the Council will decide as they think best.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish to say that I spoke ten times less than the representative of Argentina.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from French*): It is indeed the first time, for everyone knows full well that the representative of the Soviet Union can speak for two, three or four hours.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I cannot remember such an occasion.

The PRESIDENT (*translated from French*): Both remarks are correct, but I suggest we now return to the subject under discussion.

The draft resolutions submitted by the representative of Argentina have encountered some objections, and a rather different suggestion has been made by the Chinese representative. In these circumstances, if you agree, I feel that we should think the matter over for a few days longer. I suggest that we stop the discussion for today at this point and take up the resolution again when we receive the report of the Commission of which we spoke a few moments ago.

It is thus agreed that the Secretariat will call a meeting of the Commission on the India-Pakistan question in the near future, and that this Commission will communicate its observations to us.

We shall now deal with the next item on the agenda. I express my thanks to the representatives of India and Pakistan.

*Mr. Pillai, representative of India, and Mr. Ispahani, representative of Pakistan, withdrew from the Council table.*

## 83. Discussion on the next item to be considered

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like to ask the Syrian representative whether there is any chance of hearing now the telegram he is to communicate to the Council?

I am asking this question to find out whether we should take up the Palestine question immediately, or discuss the Czechoslovak question for a while.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I believe it would be more convenient to pass on to the question of Czechoslovakia.

The PRESIDENT (*translated from French*): We must examine at least part of the Palestine question tonight. Consequently, if we take up the question of Czechoslovakia, we must do so on the understanding that we shall discuss the Palestine question afterwards, and we must fix

qui concerne les deux projets de résolution, je ne demande plus rien. Que le Président ou le Conseil prenne la décision qui lui paraîtra la meilleure.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je tiens à faire remarquer que j'ai parlé dix fois moins que le représentant de l'Argentine.

M. ARCE (Argentine): C'est bien la première fois, car tout le monde sait que le représentant de l'Union soviétique peut parler pendant deux, trois ou quatre heures.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne me souviens pas de ce cas.

Le PRÉSIDENT: Les deux observations présentées sont exactes, mais je propose que l'on revienne au sujet.

Les propositions qui ont été faites par le représentant de l'Argentine ont soulevé certaines objections et une proposition un peu différente a été faite par le représentant de la Chine. Dans ces conditions, si vous le voulez bien, je crois qu'il nous faut quelques jours de plus pour réfléchir, et je propose que nous en tenions là pour aujourd'hui, l'examen de la résolution devant être repris au moment où nous recevrons le rapport de la Commission dont nous avons parlé tout à l'heure.

Il est donc entendu que le Secrétariat provoquera, dans un court délai, une réunion des membres constituant la Commission qui sera envoyée au Cachemire et que cette Commission nous communiquera éventuellement ses observations.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre de jour. Je remercie les représentants de l'Inde et du Pakistan.

*M. Pillai, représentant de l'Inde, et M. Ispahani, représentant du Pakistan, quittent la table du Conseil.*

## 83. Discussion sur l'ordre des débats

Le PRÉSIDENT: Je voudrais demander au représentant de la Syrie de nous indiquer si nous avons une chance d'avoir maintenant le télégramme qu'il doit communiquer au Conseil.

Je pose cette question pour savoir si nous devons discuter la question de Tchécoslovaquie pendant un certain temps ou si nous devons aborder tout de suite la question de Palestine.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, il serait préférable de passer à la question de la Tchécoslovaquie.

Le PRÉSIDENT: Il est nécessaire que nous examinions la question de Palestine ce soir, au moins en partie. Donc, si nous prenons la question de Tchécoslovaquie, ce sera en nous fixant une limite de temps et avec l'idée que nous parlerons ensuite de la Palestine. Je veux bien

a time limit. I am quite prepared to devote half an hour to the Czechoslovak question, in the hope that we might conclude the debate on that subject within that time.

Mr. EL-KHOURI (Syria): The papers which are to be submitted to the Security Council are now being translated from Arabic; that process has just begun, and I believe it will take about one hour to translate and then type out the papers.

The PRESIDENT (*translated from French*): I should like to ask the members of the Council for their opinion on the order of business.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think it would be desirable to deal with the Palestine question. I have no objection to the question of Czechoslovakia being considered at any time, but it seems to me that the Palestine question is more urgent.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): As far as I remember, it was decided to grant a delay of forty-eight hours. That time limit has already expired.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): The Security Council has heard that the principal document with which it will have to deal in connexion with the Palestine question is not to be expected for an hour or so. Have we enough other material to discuss in connexion with that subject, or should we perhaps use the time to get on with the question of Czechoslovakia? The President may have other documents that he wishes the Security Council to consider in connexion with Palestine. If that would take up the hour during which we have to wait for the principal document it might be satisfactory to consider those other documents now.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I wish to make a statement in connexion with the remark just made regarding the delay of forty-eight hours. I received cablegrams, today, from Amman and Damascus, informing me that the replies were cabled from Amman at 9 a.m. today, Amman time. That would be 2 a.m. New York time, which is well before the expiration of the time limit. They were delivered here at 11 a.m. today. They were sent in code, and since then the time has been used in deciphering them and translating them from Arabic into English. Thus it is not a matter of delay, it is simply that difficult circumstances have intervened.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall then deal with the Czechoslovak question for one hour.

consacrer une demi-heure à la question de Tchécoslovaquie, avec l'espoir que, pendant cette demi-heure, nous arriverons à en finir avec cette question.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Les documents rédigés en arabe qui doivent être présentés au Conseil de sécurité sont en voie de traduction; ce travail vient de commencer et je crois qu'il faudra compter environ une heure pour la traduction et la transcription des documents.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais avoir l'avis du Conseil sur l'ordre de nos travaux.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il serait souhaitable de passer à la question de la Palestine. Je me m'oppose pas à ce que nous examinions, à n'importe quel moment, la question tchécoslovaque, mais il me semble que la question palestinienne est plus urgente.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Autant que je m'en souvienne, on avait décidé d'accorder un délai de quarante-huit heures. Ce délai est déjà expiré.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité vient d'être informé que le document principal qu'il aura à examiner, au sujet de la question palestinienne, ne sera pas disponible avant une heure. Avons-nous assez d'autres points connexes à discuter en attendant, ou devrions-nous utiliser le temps dont nous disposons pour faire avancer l'examen de la question de la Tchécoslovaquie? Le Président a peut-être d'autres documents qu'il voudrait faire examiner par le Conseil de sécurité au sujet de la question palestinienne. Si cela devait mettre à profit le temps dont nous disposons en attendant le document principal, il y aurait peut-être avantage à examiner maintenant ces autres documents.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais faire une déclaration au sujet de ce qui vient d'être dit à propos du délai de quarante-huit heures. J'ai reçu aujourd'hui des télégrammes, émanant d'Amman et de Damas, indiquant que les réponses ont été expédiées d'Amman aujourd'hui à 9 heures, heure d'Amman, soit 2 heures, heure de New-York, ce qui est bien antérieur à l'expiration de la limite de temps. Ces réponses sont arrivées aujourd'hui, vers 11 heures. Elles étaient chiffrées et l'on a commencé immédiatement à les déchiffrer et à les traduire de l'arabe en anglais. Il ne s'agit donc pas ici d'un retard, mais simplement de difficultés dues aux circonstances.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous occuper pendant une heure de la question de Tchécoslovaquie.

## 84. Continuation of the discussion of the letter from the permanent representative of Chile relative to the events in Czechoslovakia

*On the invitation of the President, Mr. Santa Cruz, representative of Chile, took his place at the Security Council table.*

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I have only a short comment to make on the proceedings at our last meeting [*303rd meeting*], at which we dealt with this question, when, by exercising his double veto, the representative of the Union of Soviet Socialist Republics obstructed the desire of the rest of the Security Council to examine the evidence that is available on this subject.

I am rather surprised that he did so. I should have thought that it would have been better and more appropriate for any such evidence to be examined methodically in a small sub-committee, rather than that we should have to discuss it all here in the Security Council itself. But, doubtless, he has his reasons for his preference.

I cannot refrain from saying that I am shocked at his misuse of the double veto. I repeat, my Government stands by the San Francisco Declaration, although I do not know how it will be affected by the Union of Soviet Socialist Republics representative's use of one of its paragraphs to nullify another paragraph of the same document.

He has clearly made nonsense of chapter I, paragraph 2, where it is quite plain to me that what the Security Council wished to do—that is to say, to appoint a small sub-committee of three of its members—is comprised under "the establishment of such bodies or agencies as it may be necessary for the performance of its functions", which is listed as one of the steps which the Security Council can take by a procedural vote.

This is the actual text of the San Francisco Declaration:

". . . to establish such bodies or agencies as it may be necessary for the performance of its functions."

It seems to me that paragraph 4 of the same chapter can hardly come into play. There is no question here of an investigation leading to what is there called "a chain of events". The Security Council was only planning to organize its own work in a way that it felt would be suitable and effective, and that could not be held to lead to a "chain of events" any more than the Security Council's own investigation of the matter.

Even the representative of the Union of Soviet Socialist Republics cannot stop that. He cannot

## 84. Suite de la discussion de la lettre du représentant permanent du Chili concernant les événements de Tchécoslovaquie (document S/694)

*Sur l'invitation du Président, M. Santa Cruz, représentant du Chili, prend place à la table du Conseil de sécurité.*

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai que quelques observations à formuler sur nos débats de la dernière séance que nous avons consacrée à cette question [*303ème séance*], au cours de laquelle le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en recourant au double veto, a fait obstruction au désir des autres membres du Conseil de sécurité d'examiner les éléments dont nous disposons à ce sujet.

J'avoue être plutôt étonné qu'il ait agi ainsi. J'aurais été porté à croire qu'il eût été préférable et plus indiqué de charger un sous-comité restreint d'examiner méthodiquement toutes preuves de ce genre, plutôt que d'avoir à discuter toute cette documentation ici même, au sein du Conseil de sécurité. Sans doute le représentant de l'Union soviétique a-t-il de bonne raisons pour préférer agir comme il l'a fait.

Je ne puis m'empêcher de déclarer que je suis scandalisé de l'abus qu'il a fait du double veto. Mon Gouvernement, je le répète, reste fidèle à la Déclaration de San-Francisco, bien que je puisse prévoir la répercussion qu'aura, sur cette Déclaration, le fait que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a invoqué l'un de ses paragraphes pour en infirmer un autre.

Manifestement, il a rendu inintelligible le paragraphe 2 du chapitre I, alors qu'il me semble tout à fait évident que ce que le Conseil de sécurité voulait faire, à savoir nommer un sous-comité restreint de trois de ses membres, est prévu par la clause prévoyant la création de tous "organismes qu'il pourra juger nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions"; cette mesure figure parmi celles que le Conseil de sécurité est autorisé à prendre en vertu d'un vote de procédure.

Voici le texte même de la Déclaration de San-Francisco:

". . . fondera les organismes qu'il pourra juger nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions".

A mon avis, il est difficile de faire jouer ici le paragraphe 4 du même chapitre. Il ne s'agit aucunement ici d'une enquête pouvant aboutir à ce que ce paragraphe qualifie de "série d'événements". Le Conseil de sécurité n'avait en vue que l'organisation de son propre travail, de la façon qu'il estimait convenable et efficace, et l'on ne saurait prétendre que cela pourrait conduire à "une série d'événements", pas plus que l'enquête du Conseil de sécurité lui-même sur cette question.

Même le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'est en mesure

veto the insertion of an item in the Security Council agenda. At this rate, there might never again be a procedural vote, as, according to his theory, the representative of the Soviet Union could on any occasion declare, at his own discretion, that the question at issue was not procedural.

I should like to refer to one other matter. It may be remembered that at our meeting on this subject which took place on 29 April [*288th meeting*], I reserved the right to revert to certain statements of alleged historical facts made by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic. I shall not detain the Security Council with a criticism of the arguments of the representative of the Ukrainian SSR, which seemed to me to be irrelevant. But he made—and placed on record—certain allegations which I felt it my duty to investigate.

He said that on 21 September 1938, a joint ultimatum was presented to the Czechoslovak Government by the French and British Governments. His words, at that time, were:

". . . in this ultimatum, Czechoslovakia was forbidden with brutal frankness to accept help from the USSR" [*288th meeting*].

According to him, this ultimatum contained the following passage, which is the alleged quotation from that note:

". . . the war might assume the character of a crusade against Bolshevism, and it would be very difficult for the Governments of the United Kingdom and France to stand aside." [*Ibid.*]

To anyone who had any knowledge of our official documents and phraseology, that would seem a most improbable passage. I made inquiries, and I have verified that there is no document of any kind in the possession of my Government which gives any colour to this allegation. In the document to which the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic referred, there is no phrase even remotely resembling that which is purported in the quotation, nor did such an idea form any part of British policy at that time. It is clear, I am afraid, that the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has been the victim of an impudent and rather clumsy forgery which should not be allowed to stand uncorrected in the record.

My Government possesses, and in fact it has transmitted to me certain sworn statements by Czechoslovak personalities, which I shall be prepared to make available to the Security Council in due course.

d'empêcher cela. Il ne saurait recourir au veto pour empêcher l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. A ce compte-là, il pourrait ne plus y avoir de vote de procédure, le représentant de l'Union soviétique pouvant en toute occasion, suivant sa théorie, déclarer à son gré que la question dont il s'agit ne relève pas de la procédure.

Je voudrais également mentionner un autre point. Vous vous rappelez sans doute que, lors d'une séance consacrée à cette question, le 29 avril [*288ème séance*], je me suis réservé le droit de revenir sur certains faits soi-disant historiques que le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine nous a exposés au cours de cette séance. Je ne veux pas prendre le temps du Conseil de sécurité pour critiquer les arguments du représentant de la RSS d'Ukraine, qui m'ont semblé hors de propos. Toutefois, il a fait certaines affirmations, et il a voulu qu'elles soient consignées dans le compte rendu officiel; j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'examiner ces affirmations.

Il a déclaré que, le 21 septembre 1938, les Gouvernements français et britannique ont présenté un ultimatum commun au Gouvernement de la Tchécoslovaquie. Voici exactement ce qu'il a affirmé:

". . . cet ultimatum, avec la franchise la plus brutale, interdit à la Tchécoslovaquie d'accepter l'assistance de l'URSS." [*288ème séance.*]

A en croire le représentant de l'Ukraine, cet ultimatum contenait le passage suivant, qui est une prétendue citation extraite de cette note:

". . . la guerre pourrait se transformer en une croisade contre le bolchevisme et il serait alors très difficile pour les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France de rester à l'écart." [*Ibid.*]

Pour quiconque connaît nos documents officiels et la façon dont ils sont rédigés, il ne semble pas probable qu'ils puissent contenir un tel passage. J'ai fait des recherches et j'ai eu confirmation qu'il n'y a aucun document d'aucune sorte, parmi ceux que possède mon Gouvernement, qui puisse fournir un semblant de bien-fondé à cette affirmation. Dans le document qu'a mentionné le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, il n'y a aucune phrase qui ressemble, même de loin, à celle que l'on a prétendu citer, et la politique britannique de cette époque ne contient aucune idée de cet ordre. Il est manifeste, je le crains, que le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a été victime d'un faux dont l'effronterie et la gaucherie sautent aux yeux et qu'il importe de ne pas laisser tel quel dans le compte rendu officiel.

Mon Gouvernement est en possession de certaines déclarations faites sous serment par des personnalités tchécoslovaques; il me les a transmises et je suis disposé à les mettre à la disposition du Conseil de sécurité en temps voulu.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I am surprised to hear the information received by Sir Alexander Cadogan as a result of his inquiries regarding the documents which I mentioned in my statement. It seems to me that Sir Alexander has been very much imposed upon in this matter. I have documents which fully confirm my statement; unfortunately I have not got them with me at present, but in due course I will take the opportunity to produce them. I have copies of the texts of British statements, and I intend to produce in due course not only these documents and extracts but, possibly, certain other documents relating to the same matter, which fully reveal the United Kingdom's policy in regard to Czechoslovakia at that time and the United Kingdom's position during the Munich period. After this, I shall not be surprised if we are told later on that there was no such thing as the Munich betrayal. Such a statement can be made with equal justification.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je m'étonne des renseignements que Sir Alexander Cadogan a reçus, en s'informant au sujet des documents mentionnés dans mon intervention. Il me semble qu'il a été gravement induit en erreur à ce sujet. Je possède des documents qui confirment ce que j'avais dit; je ne les ai malheureusement pas sous la main en ce moment, mais je ne manquerai pas de les montrer en temps utile. J'ai la copie du texte des déclarations britanniques, et j'ai l'intention de vous soumettre, en temps voulu, non seulement ces documents de fait, ces extraits, mais peut-être aussi quelques autres documents portant sur le même sujet, qui mettent en pleine lumière la politique que poursuivait à cette époque le Royaume-Uni à l'égard de la Tchécoslovaquie, ainsi que l'attitude générale du Royaume-Uni pendant la période de Munich. Je ne serais guère surpris si, d'ici quelque temps, on en venait à déclarer que la trahison de Munich n'a pas eu lieu en réalité. On serait tout aussi fondé à le faire.

The PRESIDENT (*translated from French*): I have no more speakers on my list. I should like to make a brief statement as the representative of FRANCE.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a plus d'orateur inscrit. Je voudrais faire une courte déclaration en tant que représentant de la FRANCE.

The United States representative has recently suggested that his Government could collect evidence on the Prague *coup d'Etat* from Czech statesmen in the United States and the United States occupation zone in Germany, and then forward it to the Security Council for its information. I wish to state that I agree with this procedure which will prevent a prolongation of the debate. On the basis of such documents, the Council will then decide whether it should resume the present debate.

Le représentant des Etats-Unis a suggéré l'autre jour que son Gouvernement pourrait recueillir aux Etats-Unis et dans la zone d'occupation américaine en Allemagne les témoignages d'hommes d'Etat tchèques relatifs au coup d'Etat de Prague, témoignages qui seraient communiqués au Conseil de sécurité pour son information. Je tiens à dire que j'approuve cette procédure qui permettra au Conseil d'éviter une prolongation des débats. Il appartiendra au Conseil, d'après la teneur des documents qui lui seront ainsi communiqués, de déterminer s'il est opportun de reprendre la présente discussion.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I most respectfully remind the President that at the last meeting on this question [*303rd meeting*] a draft resolution was submitted [*document S/782*], which representatives must certainly have by them, and which instructs the Committee of Experts to collect all the information submitted in order to report on it to the Security Council as soon as possible.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je me permettrai de rappeler au Président qu'au cours de la dernière séance consacrée à cette question [*303ème séance*], un projet de résolution a été présenté [*document S/782*] — et les membres du Conseil l'ont certainement encore dans leur serviette — qui charge le Comité d'experts de recueillir les informations qui lui seraient présentées afin de faire rapport au Conseil à ce sujet, aussitôt que possible.

I think that by this means we should prevent the Council from wasting time by dealing with the matter itself. The Council can finally consider the subject as soon as the Committee of Experts has reported.

Il me semble que, de cette façon, le Conseil pourrait gagner du temps en ne s'occupant pas lui-même de cette question, et en examinant l'affaire en dernière analyse, lorsqu'il sera en possession du rapport du Comité d'experts.

I do not wish to give any further arguments for the draft I have submitted; I think that its actual contents provide sufficient explanation and reasons. As we have been unable to entrust this task of collecting information to a body specially created for the purpose, I hope we can entrust it to an already existing body which, as representatives have just heard, deals exclusively with procedural matters.

Je n'entends pas exposer à nouveau les raisons qui m'ont poussé à présenter ce projet. Je crois que sa teneur est suffisamment explicite. Puisque nous n'avons pas pu confier cette fonction de recueillir des informations à un organisme spécialement créé à cet effet, j'espère que nous pourrons la confier à un organisme existant déjà et qui, nous a-t-on dit, s'occupe exclusivement de questions de procédure.

I therefore ask that the draft resolution I have submitted shall be discussed and voted upon.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics (*translated from Russian*): The Argentine resolution cannot be regarded otherwise than as a new attempt to procure, by all means, an investigation of the Czechoslovak question. In that sense the Argentine resolution hardly differs from the Chilean resolution already discussed by the Security Council at its previous meetings on the Czechoslovak question.[2] The difference between them is that the Chilean resolution provided for the creation of a sub-committee composed of the representatives of three States to carry out the investigation, while the Argentine resolution stipulates that the investigation is to be carried out by the Committee of Experts, that is to say, by a Committee composed of the representatives of eleven States.[3]

The question is whether there is any difference between the Chilean proposal, which was supported by Argentina at the time of its submission, and the Argentine proposal which is now under consideration. The difference is only in regard to the numerical composition of the subcommittee proposed by the Chilean resolution and that of the Committee of Experts to which the Argentinian resolution proposes to entrust the task of carrying out the investigation. In all other respects the resolutions are similar. Their purpose is the same, namely, investigation, investigation and investigation.

It is said that "appetite comes with eating". The same could be said of some of our colleagues sitting at the Council table, including the representative of Argentina. It is not important that the task of investigation is to be entrusted to the Committee of Experts under the new Argentine resolution. The important fact is that the Committee of Experts is to be entrusted with an investigation and not with any other task. It would make no difference to the situation if the Argentine resolution or any other resolution stipulated that the matter of investigation should be referred to some other committee composed, shall we say, of five or seven members. That would make no difference. The important point is that all these resolutions provide for the carrying out of an investigation. That is the gist of the matter.

The USSR delegation can in no case agree to any proposals of that kind. They constitute attempts to interfere in the internal affairs of the sovereign State of Czechoslovakia, even though they are wrapped in a thick fog of demagogy and slander. They are none the less attempts to interfere in the internal affairs of Czechoslovakia.

[2] 281st, 288th and 300th meetings.

[3] At this point during the interpretation into English, Mr. Gromyko requested that the interpretation be given more slowly (see page 41).

Je demande donc qu'on mette en discussion, puis aux voix, le projet de résolution que j'ai présenté.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La résolution présentée par l'Argentine n'est pas autre chose qu'une nouvelle tentative visant à obtenir, coûte que coûte, qu'une enquête soit ouverte à propos de l'examen de la question tchécoslovaque. A cet égard, la résolution de l'Argentine ne diffère presque en rien de la résolution du Chili que le Conseil de sécurité a déjà discutée lors de ses séances précédentes, consacrées à la question de Tchécoslovaquie[2]. La seule différence consiste en ceci: la résolution du Chili prévoyait qu'il serait créé aux fins d'enquête un sous-comité composé des représentants de trois Etats, alors que la résolution de l'Argentine prévoit que c'est le Comité des experts, c'est-à-dire un comité composé des représentants de onze Etats, qui sera chargé de l'enquête[3].

On peut se demander s'il existe une différence quelconque entre la proposition du Chili, appuyée dès le début par l'Argentine, et la proposition de l'Argentine que nous sommes en train d'examiner à cette séance. La différence consiste seulement en ceci que le sous-comité, tel que l'envisageait la résolution du Chili, ne devait pas comprendre autant de membres que le Comité d'experts auquel la résolution de l'Argentine propose de confier l'enquête. A tous autres égards, ces résolutions sont similaires, elles poursuivent un seul et même but: enquête, encore enquête, toujours enquête.

Le proverbe dit: "L'appétit vient en mangeant." On pourrait appliquer ce proverbe à certains de nos collègues, assis autour de la table du Conseil, et en particulier au représentant de l'Argentine. Ce qui importe, ce n'est pas que la nouvelle résolution de l'Argentine confie l'enquête au Comité d'experts, c'est que ce Comité soit chargé d'une enquête, et non pas d'une autre tâche. Il n'en serait pas autrement si la résolution de l'Argentine, ou toute autre proposition, prévoyait que l'enquête soit confiée à tel autre comité, qui serait composé, par exemple, de représentants de cinq ou de sept Etats. Cela reviendrait exactement au même. Ce qui importe, c'est que toutes ces propositions prévoient une enquête. C'est là l'essentiel.

La délégation de l'URSS ne peut en aucun cas accepter de propositions de ce genre. De telles propositions constituent des tentatives de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie en tant qu'Etat souverain et on a beau les masquer d'un épais rideau de démagogie et de calomnies, il ne s'en agit pas moins de tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie.

[2] 281ème, 288ème et 300ème séances.

[3] A ce moment de l'interprétation en anglais, M. Gromyko demande à l'interprète de parler plus lentement (voir page 41).

The Soviet Union cannot regard any attempts of that kind with indifference. I shall not repeat what I have already said on many occasions regarding the position of the United States, in particular, which is the ringleader in all this game with the Czechoslovak question. Nor will I speak about the position of the United Kingdom which trapes behind the United States in this question as in a number of others, without, of course, getting anything for its trouble—it picks up very little as a result of its services.

It must however be pointed out once again that we witness the definite line taken by the United States Government with the object of interfering in the internal affairs of Czechoslovakia. Until the recent changes in the composition of the Czechoslovak Government, that line was being carried out rather audaciously, and in some respects quite openly. I have already referred to the statements made by Mr. Steinhard, the United States Ambassador to Czechoslovakia [*281st meeting*]. This matter is common knowledge. These attempts at interference continue even now, after the failure of the plans of certain United States circles to frustrate the independent policy of the Czechoslovak Government. But everyone knows that this is now being done to save face if anything, because the Czechoslovak people is solving its internal problems as it sees fit.

During the discussion of the Chilean resolution, the delegation of the Soviet Union availed itself of its right in order to prevent the adoption of decisions which would have constituted an interference in the internal affairs of Czechoslovakia, and which we were profoundly convinced would have dealt a blow to the prestige and authority of the United Nations. This may not now be evident to everyone, but we are convinced that it will in time become more evident even to those who do not at present realize or are incapable of realizing the situation, including the situation within the Security Council in connexion with the so-called Czechoslovak question.

The representative of the United Kingdom says that he is shocked at the use of the "double veto" by the representative of the Soviet Union. I can reassure the representative of the United Kingdom. He has no reason to be shocked. The USSR is acting in accordance with its right under the United Nations Charter and the agreement reached by the five Powers at San Francisco.

In his statements the United Kingdom representative distorts the meaning of that agreement and tries to ignore the obligations assumed by the United Kingdom, together with the other great Powers, when it signed the agreement. But now that the Chilean resolution has not been adopted, we are presented with another resolu-

L'Union soviétique ne peut rester indifférente à de telles tentatives. Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit maintes fois au sujet de l'attitude des Etats-Unis qui sont l'instigateur principal de toutes ces manœuvres concernant la question de Tchécoslovaquie. Je ne parlerai pas non plus de la position du Royaume-Uni qui, dans cette question, comme dans bien d'autres, est à la remorque des Etats-Unis, sans d'ailleurs y trouver un avantage quelconque; en effet, il ne tire guère profit des services qu'il rend.

Cependant, il faut noter une fois de plus que le Gouvernement des Etats-Unis suit une politique d'intervention dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie. Jusqu'aux récents changements intervenus dans la composition du Gouvernement tchécoslovaque, les Etats-Unis ont poursuivi cette politique d'une manière plutôt insolente et, à certains égards, ouverte. J'ai déjà eu l'occasion de mentionner la déclaration faite par M. Steinhardt, Ambassadeur des Etats-Unis en Tchécoslovaquie [*281ème séance*]. Cette déclaration constitue un fait indéniable. Ces tentatives d'intervention continuent même maintenant, après l'échec complet essuyé par certains milieux américains qui voulaient briser la politique d'indépendance du Gouvernement tchécoslovaque. Toutefois, chacun comprendra que si l'on s'obstine maintenant, ce n'est guère que pour sauver la face, car le peuple tchécoslovaque tranche ses questions d'ordre intérieur comme il l'entend.

Lors de l'examen de la résolution chilienne, la délégation de l'Union soviétique a fait usage de son droit afin d'empêcher que l'on ne prenne de décisions qui équivaudraient à une ingérence dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie et qui, nous en sommes fermement convaincus, porteraient atteinte au prestige et à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Peut-être n'est-ce pas encore évident pour tous; mais nous sommes convaincus que ceux qui, à l'heure actuelle, ne sont pas à même de comprendre la situation telle qu'elle s'est créée, notamment au Conseil de sécurité, au cours de l'examen de la prétendue question tchécoslovaque, parviendront finalement à s'en rendre mieux compte.

Le représentant du Royaume-Uni est scandalisé de voir que le représentant de l'Union soviétique ait opposé à cette proposition un "double veto". Le représentant du Royaume-Uni n'a pas à s'inquiéter; il n'a aucune raison d'être scandalisé. L'URSS agit en vertu d'un droit qui lui a été conféré tant aux termes de la Charte des Nations Unies qu'aux termes de l'accord conclu par les cinq grandes Puissances à San-Francisco.

Dans ses interventions, le représentant du Royaume-Uni a déformé le sens de cet accord; en effet, il a passé sous silence les engagements que son pays avait contractés au même titre que les autres grandes Puissances qui avaient signé ce document. Maintenant que la résolution chilienne a été rejetée, on nous soumet un nouveau

tion, a second edition of the Chilean resolution to refer the investigation to the Committee of Experts.

Anyone taking a more or less objective view of the situation cannot fail to realize that this is being done to squeeze one or two more vetoes from the Soviet Union, if the resolution is not adopted. A veto hunt is going on. The representatives of the United States and the United Kingdom are of course foremost in the hunt and the Argentine representative is trying to keep up with them. That is the only way we can regard the submission of the new Argentine resolution. Anyone with a modicum of common sense would have realized that such a resolution should not have been submitted to the Security Council after the Chilean resolution had been rejected. But can one speak of common sense, when the Czechoslovak question is being discussed and a flood of slanders and lies is being poured out against the USSR? In this case all objectivity and impartiality is sacrificed.

What is important is not the form or the phraseology of the resolution but the fundamental aim pursued by certain States in connexion with the discussion of the Czechoslovak question. As I have already pointed out, the fundamental aim is to interfere in Czechoslovakia's internal affairs and to bring political and psychological pressure to bear on the Czechoslovak Republic and the Czechoslovak people. But these attempts are doomed to fail. The people of Czechoslovakia have shown that they do not yield to intimidation and blackmail to which certain Governments resort. People who yield to intimidation and blackmail may perhaps be found in Italy, but that is not the case in Czechoslovakia.

I have already pointed out why the United States representative submitted a proposal at the last meeting [*303rd meeting*], and even appealed to the representatives of other States, to obtain the testimony of all sorts of political adventurers and refugees who have left their country, Czechoslovakia, and have found shelter in Western Germany, London, New York and other cities in the United States and the United Kingdom. Here again the object is to get a further dose of slander towards the USSR.

The United States Government apparently needs these political prostitutes to swell the flood of lies and slander directed against the Soviet Union. Of course these people will afterwards be thrown overboard, as people of that sort always are. But in the meantime eager efforts are being made to pick them up in political dens in New York, Washington, London and the towns of Western Germany where United States military authorities are in control.

texte, ou plutôt une nouvelle version de la résolution chilienne qui tend à confier l'enquête au Comité d'experts.

Quiconque juge la situation avec objectivité comprendra aisément qu'on ne fait tout cela que pour extorquer à l'Union soviétique encore un ou deux vetos, étant donné qu'on n'arrive pas à adopter une décision sur l'ouverture d'une enquête. On assiste, pour ainsi dire, à une chasse au veto. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni sont, bien entendu, à l'avant-garde, et le représentant de l'Argentine s'efforce de les suivre lui aussi. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut interpréter cette nouvelle résolution présentée par l'Argentine. En effet, si l'on faisait preuve du bon sens le plus élémentaire, on devrait admettre que cette résolution n'aurait pas dû être soumise au Conseil de sécurité après que la proposition chilienne eut été rejetée. Mais peut-on parler de bon sens lorsqu'on examine la question tchécoslovaque et lorsqu'on accable l'URSS de torrents de calomnie et de mensonges? Toute objectivité et toute impartialité sont sacrifiées dans cette affaire.

Ce n'est pas la forme de la résolution ni la façon dont elle est rédigée qui importent; l'essentiel, c'est le but que cherchent à atteindre certains Gouvernements à propos de l'examen de la question tchécoslovaque. Comme je l'ai déjà indiqué, ce but essentiel est le suivant: on cherche à intervenir dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie et à exercer une pression politique et psychologique sur la République et le peuple tchécoslovaques. Bien entendu, ces efforts sont vains. Le peuple tchécoslovaque a montré qu'il ne céderait ni à l'intimidation ni au chantage auxquels ont recours certains Gouvernements. Peut-être, en Italie, existe-t-il des gens susceptibles de céder au chantage et à l'intimidation; mais en Tchécoslovaquie, ces méthodes ne sauraient avoir de succès.

J'ai déjà expliqué les raisons pour lesquelles le représentant des Etats-Unis a proposé, lors de la dernière séance [*303ème séance*], aux représentants des autres Etats d'entendre les déclarations de toutes sortes d'aventuriers politiques qui, après avoir fui leur patrie, c'est-à-dire la Tchécoslovaquie, ont trouvé refuge en Allemagne occidentale, à Londres, à New-York et dans certaines autres villes du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Il ne l'a fait, une fois de plus, que pour puiser une dose supplémentaire de calomnies et de mensonges dirigée contre l'URSS.

Le Gouvernement des Etats-Unis a sans doute besoin de ces politiciens tarés pour renforcer les flots de mensonges et de calomnies qu'on déverse sur l'Union soviétique. Certes, ils les rejetteront plus tard, comme on rejette toujours des personnages de ce genre. Mais pour l'instant, ils les ramassent dans toutes les bouges politiques de New-York, de Washington, de Londres et des villes de l'Allemagne occidentale placées sous l'administration des autorités militaires américaines.

The people of Czechoslavakia will go their own way in spite of the intrigues of political adventurers and the machinations of a bunch of political traitors and renegades who are, unfortunately, allowed to speak sometimes even in the Security Council. The people of Czechoslovakia will go their way despite all the efforts of these individuals and their foreign masters to frustrate the independent policy of the Czechoslovak Government and the Czechoslovak Republic.

As regards the relations between the Soviet Union and the Czechoslovak people—the Czechoslovak Republic—there is every reason to believe that they will continue to develop normally, on the basis of mutual understanding and friendship, whether other people like it or not.

The people and Government of the USSR and the people and the Government of Czechoslovakia are convinced that this corresponds not only with the interests of the USSR and of Czechoslovakia, but with the interests of international peace and security, because the USSR and the countries of the new democracy are the consistent champions of the cause of peace and of the strengthening of co-operation among nations.

The PRESIDENT (*translated from French*): In view of the lateness of the hour, I think the interpretation of Mr. Gromyko's speech should be postponed to another meeting. We shall proceed with the Palestine question.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request the interpretation of my speech into English. The French interpretation may be omitted, if you have no objection.

The PRESIDENT (*translated from French*): I am afraid even the English interpretation would take too long. It is imperative that we examine the Palestine question now.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I disagree with such a procedure of not interpreting a speech made in Russian into one of the working languages. I must insist on an interpretation being given into English, and we can then turn to the Palestine question. I am also in favour of considering the Palestine question. As a matter of fact, I spoke about that today. But in the present case, such a procedure as interrupting a speech is unacceptable.

The PRESIDENT (*translated from French*): It is true that the procedure upheld by the Ukrainian representative is in fact the most usual. What we have to decide is whether we should use it tonight. Another solution would be to have English and French translations prepared and distributed to members of the Council tomorrow morning. I think that would be the most expedient solution; may I ask the representative of the Soviet Union whether he agrees to it?

Le peuple tchécoslovaque suivra sa propre voie malgré les intrigues de certains aventuriers politiques et malgré les efforts d'une clique de traîtres et de renégats politiques qu'on invite parfois — j'ai le regret de le dire — à parler devant le Conseil de sécurité. Il suivra sa propre voie malgré les efforts que déploient tous ces gens ainsi que leurs maîtres étrangers pour mettre fin à la politique d'indépendance du Gouvernement tchécoslovaque, de la République tchécoslovaque.

Pour ce qui est des relations de l'Union soviétique avec le peuple tchécoslovaque, la République de Tchécoslovaquie, nous avons toute raison de croire qu'elles continueront à se développer normalement tout en se fondant — que cela plaise ou non — sur la compréhension mutuelle et sur l'amitié des peuples de ces deux pays.

Le peuple et le Gouvernement de l'URSS, ainsi que le peuple et le Gouvernement de la Tchécoslovaquie, sont convaincus que de telles relations sont conformes aux intérêts des deux pays et qu'elles contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, l'URSS et les pays de la nouvelle démocratie luttent sans relâcher pour renforcer la paix et la collaboration internationale.

Le PRÉSIDENT: En raison de l'heure tardive, je pense que l'interprétation du discours de M. Gromyko doit être remise à une autre séance. Nous allons passer à la question de Palestine.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais que mon discours soit interprété en anglais. Je peux renoncer à l'interprétation en français, si vous n'y voyez pas d'inconvénient de votre côté.

Le PRÉSIDENT: Je crains que même l'interprétation en anglais ne soit trop longue. Il est nécessaire que nous parlions maintenant de la Palestine.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je ne puis accepter qu'on interrompe une déclaration faite en russe sans la faire interpréter dans une langue de travail. J'insiste pour qu'on l'interprète en anglais; après cela, nous pourrons passer à l'examen de la question palestinienne. Je suis, moi aussi, d'avis qu'il faut étudier la question palestinienne; je suis même intervenu à ce sujet. Mais il n'en est pas moins inadmissible qu'on interrompe un orateur.

Le PRÉSIDENT: D'une façon générale, la manière de procéder que soutient le représentant de l'Ukraine est, en effet, la plus normale. La question est de savoir si, ce soir, elle doit être employée. Une autre solution serait que les traductions en anglais et en français soient établies par écrit et distribuées demain matin aux membres du Conseil. C'est celle qui me paraît la plus expédiente; je demande au représentant de l'Union soviétique s'il veut bien l'accepter.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request that no discrimination should be established in regard to the representatives on the Council. I cannot recall a single instance of a speech not being interpreted into another language. I request, therefore, that my speech be interpreted, at least into English.

The PRESIDENT (*translated from French*): I have made another suggestion to the representative of the Soviet Union, on which he has not yet commented. My proposal was to have both translations circulated tomorrow morning.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, I do not agree with your suggestion. My reply was quite clear. If you insist on your suggestion, I shall request that the Security Council decide by a vote that my speech should not be interpreted into English. Only in that case will there be no interpretation.

The PRESIDENT (*translated from French*): Before taking a decision on this point, I should like to ask the Syrian representative what stage has been reached in the translation of the document in Arabic.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I object to such a procedure. I have made a proposal that my speech should be interpreted into English. The proposal is quite clear. The President cannot decide as he pleases; if the President insists on his proposal that there should be no English interpretation of my speech, then I must ask the Security Council either to confirm the decision of the President, in which case I would have no alternative but to bow to the decision of the Council, or else to reject the President's decision.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon the representative of . . .

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request that my speech be interpreted. You are infringing the rules of procedure.

The PRESIDENT (*translated from French*): I had understood the representative of the Soviet Union perfectly, but before deciding one way or another, I wished to find out how long we should have to wait for the translation of the Arabic text, because my decision might depend on that. That was why I put that question to the Syrian representative, and I would like him to answer it now.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I think there will be time to hear the interpretation into English of the speech of the USSR representative because the translation is finished, and it is now ready to be typed. Typing has just started, and I think it will take less than half an hour.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je vous prie de traiter tous les représentants du Conseil sur le même pied. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de cas où une déclaration n'ait pas été interprétée. C'est pourquoi je demande que cette déclaration soit interprétée au moins en anglais.

Le PRÉSIDENT: J'ai proposé au représentant de l'Union soviétique une autre solution, sur laquelle il ne s'est pas prononcé, qui consiste à faire distribuer demain matin le texte des deux traductions.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'accepte pas votre proposition, Monsieur le Président. Ma réponse est claire. Si vous insistez sur votre proposition, je demanderai au Conseil de sécurité de décider par un vote que ma déclaration ne doit pas être interprétée en anglais. C'est seulement dans ce cas qu'elle ne sera pas interprétée.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais, avant de prendre une décision sur ce point, demander au représentant de la Syrie où en est la traduction du document en arabe.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je m'oppose à une telle méthode. J'ai proposé que l'on fasse interpréter ma déclaration en anglais. Cette proposition est claire. Le Président n'a pas le droit de prendre des décisions lui-même. S'il insiste pour qu'il n'y ait pas d'interprétation en anglais, je demanderai au Conseil soit de confirmer la décision du Président — et alors il ne me restera plus qu'à m'incliner — soit de la rejeter.

Le PRÉSIDENT: La parole est au représentant de . . .

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je vous prie de faire interpréter ma déclaration. Vous violez le règlement intérieur.

Le PRÉSIDENT: J'avais parfaitement compris ce qu'avait dit le représentant de l'Union soviétique; mais, avant de maintenir ou d'infirmer la décision que j'avais prise, je désirais savoir combien de temps prendrait encore la traduction du texte arabe, parce que ma décision pourra dépendre de cet élément. C'est pour cela que j'ai posé au représentant de la Syrie la question à laquelle je voudrais qu'il réponde maintenant.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je crois que nous aurons le temps d'entendre l'interprétation en anglais du discours du représentant de l'URSS, car la traduction est maintenant terminée et elle prête à être transcrite. On vient de commencer à la transcrire et je prévois que nous la recevrons dans moins d'une demi-heure.

*The interpretation into English of the remarks of Mr. Gromyko was made at this point. During the interpretation, Mr. Gromyko made the following remark:*

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request that the interpretation should be given more slowly; it would be difficult to understand otherwise.

*The interpretation of Mr. Gromyko's speech was resumed.*

The PRESIDENT (*translated from French*): The interpretation into French will be given at some later meeting.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I think the representative of the Union of Soviet Socialist Republics has mistaken our intentions. He has now associated me, in a lengthy diatribe, with Great Britain and the United States, whereas on this matter I am much closer to the USSR than to those two countries.

Today I will only draw attention to that point, but on some other occasion I shall reply to the speech of the representative of the Soviet Union. I should also like to comment on the proverb quoted: "Appetite comes with eating" (in French: *"l'appétit vient en mangeant"*). There is not the slightest doubt that on this subject the representative of the Soviet Union could give lessons to the other fifty-seven Members of the United Nations. Estonia, Latvia, Lithuania, Bessarabia, etc., all bear witness to the fact that the USSR knows a great deal about it and that appetite really does come with eating . . .

The PRESIDENT (*translated from French*): Contrary to what I have said before, we shall now have a French interpretation of the speech of the representative of the Soviet Union, as everything is not yet ready for discussion of the Palestine question.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): If Mr. Parodi is in a hurry, I am prepared to forego the French interpretation.

*The interpretation into French of Mr. Gromyko's earlier remarks was given at this point.*

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall now adjourn the discussion on the Czechoslovak question and resume the discussion on the Palestine question.

*Mr. Santa Cruz, the representative of Chile, withdrew.*

## 85. Continuation of the discussion on the Palestine question

*On the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Naji Al-Asil, representative of Iraq; Mr. Malik, representative of Lebanon; Jamal Bey Husseini,*

*On interprète alors en anglais le discours de M. Gromyko. Au cours de l'interprétation, M. Gromyko fait l'observation suivante:*

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande que l'interprétation soit donnée plus lentement; il est difficile de suivre.

*L'interprétation du discours de M. Gromyko continue.*

Le PRÉSIDENT: L'interprétation en français sera donnée à une séance ultérieure.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je crois que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se méprend sur nos intentions. Il vient de m'associer, dans sa longue diatribe, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, alors que notre position en la matière est beaucoup plus proche de celle de l'URSS que de celle de ces deux pays.

J'en resterai là pour aujourd'hui, mais je me réserve de répondre un autre jour au discours du représentant de l'Union soviétique. D'autre part, je voudrais revenir sur le proverbe qu'il a cité, selon lequel "l'appétit vient en mangeant". Sans aucun doute, le représentant de l'Union soviétique pourrait, dans ce domaine, donner des leçons aux cinquante-sept autres Membres de l'Organisation. L'Estonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Bessarabie, et d'autres pays, sont là pour nous montrer que l'URSS est experte en la matière et pour prouver qu'en réalité, l'appétit vient en mangeant . . .

Le PRÉSIDENT: Contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure, nous allons entendre maintenant l'interprétation en français de la déclaration du représentant de l'Union soviétique; en effet, tout n'est pas encore prêt pour la discussion sur la question palestinienne.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si M. Parodi est pressé, je suis prêt à renoncer à l'interprétation en français.

*On interprète alors en français le discours de M. Gromyko.*

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner maintenant la discussion concernant la question tchécoslovaque et poursuivre l'examen de la question palestinienne.

*M. Santa Cruz, représentant du Chili, se retire.*

## 85. Suite de la discussion sur la question palestinienne

*Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte; M. Naji Al-Asil, représentant de l'Irak; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Husseini, représen-*

*the representative of the Arab Higher Committee and Mr. Eban, the representative of the Jewish Agency for Palestine took their seats at the Council table.*

The PRESIDENT (*translated from French*): I shall begin by giving the Council some information on the situation in Palestine.

You have before you a cablegram dated 24 May 1948 from the Chairman of the Security Council Truce Commission [*document S/785*]. I shall read it as I think it is important:

"Jerusalem, 24 May 1948 at 6 p.m. GMT, that is to say two hours after the expiry of the time limit given to both contestants for ceasing fire . . ." (that was the first time limit, which was later extended) ". . . we note a definite slowing down in the firing but not a complete stoppage. Bursts of machine gun fire are heard from time to time; the last mortar fire took place two hours ago. In view of the fact that a certain calm usually occurs at this hour—possibly however less pronounced than today—we shall not be able to inform the Council until tomorrow morning. We do not know what is happening in the rest of the country.

"Already yesterday evening the Jewish Agency informed us that it agreed to give the cease-fire order; the content of this message was confirmed to us this afternoon by telegrams from Tel Aviv issued after a meeting of the Provisional Government of the State of Israel.

"*Signed:* Jean NIEUWENHUYS, *Chairman of the Security Council Truce Commission in Palestine.*

"NEUVILLE"

A second cablegram from the Truce Commission, dated 25 May [*document S/793*], reads as follows:

"The slackening of the firing reported in my telegram of 24 May was succeeded at midnight by a violent attack on the Jewish quarter of the Old City. In addition, the Jewish Agency reported at about 12.30 a severe bombardment of Rama-Rachel and Notre-Dame-de-France, heavy firing from automatic weapons on the University from the direction of Augusta-Victori at the same time, and the landing of about ten mortar shells on Civat-Shaul at approximately 10.30. The Jewish Agency protested against these acts and added that it would be difficult to prevent the Jewish forces from taking reprisals. This morning the radio announced the Security Council's decision to grant the Arabs a 48-hour extension of the time-limit previously fixed. With regard to the remainder of Palestine, it is very difficult for us to give you any information as the irregularity of the electric services makes radio reception very erratic."

Lastly, the latest cablegram from the French Consul states that after Jerusalem had not been

*tant du Haut Comité arabe, et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.*

Le PRÉSIDENT: Je vais d'abord vous donner un certain nombre de renseignements sur la situation en Palestine.

Vous avez sous les yeux un télégramme du Président de la Commission de trêve, en date du 24 mai 1948 [*document S/785*]. Je donne lecture de ce texte parce qu'il m'apparaît important:

"Jérusalem le 24 mai 1948 à 18 heures GMT, c'est-à-dire deux heures après l'expiration du délai imparti aux deux adversaires pour cesser le feu, . . ." (il s'agissait du premier délai, qui a été ensuite prolongé) ". . . nous constatons un ralentissement certain du feu mais non pas une cessation totale. En effet, on entend de temps en temps des rafales de mitrailleuses; le dernier coup de mortier a été tiré il y deux heures. Etant donné qu'il se produit habituellement à cette heure une certaine accalmie — peut-être moins marquée cependant qu'aujourd'hui — ce n'est que demain matin que nous pourrons renseigner le Conseil. Nous ignorons ce qui se passe dans le reste du pays.

"Dès hier soir, l'Agence juive nous avait fait savoir qu'elle acceptait de donner l'ordre de cessation du feu; la teneur de ce message nous a été confirmée cet après-midi par un télégramme lancé de Tel-Aviv à l'issue d'une réunion du Gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël.

"*Signé:* Jean NIEUWENHUYS, *Président de la Commission de trêve pour la Palestine.*

"NEUVILLE"

Un second télégramme de la Commission de trêve, en date du 25 mai [*document S/793*], se lit ainsi:

"Le ralentissement du feu signalé dans mon télégramme du 24 mai a fait place, à partir de minuit, à une violente attaque sur le quartier juif de la Ville vieille. Par ailleurs, l'Agence juive signalait vers 12 h. 30 un bombardement sévère de Rama-Rachel et de Notre-Dame de France, un feu nourri d'armes automatiques dirigé, à la même heure, d'Augusta-Victori sur l'Université et, vers 10 h. 30, la chute d'une dizaine d'obus de mortier sur Civat-Shaul. L'Agence juive a élevé une protestation contre ces faits et ajoute qu'elle pourrait difficilement empêcher les forces juives de procéder à des mesures de représailles. Ce matin, la radio a annoncé la décision du Conseil de sécurité d'accorder aux Arabes une extension de quarante-huit heures du délai précité. Quant au reste de la Palestine, il nous est bien difficile de vous renseigner, l'irrégularité des services de l'électricité rendant l'audition de la radio extrêmement précaire."

Enfin, un télégramme, plus récent, que j'ai reçu du Conseil de France, dit que, alors que

shelled for two days, the Transjordan artillery resumed shelling last night and this morning, and that the Old City has been subjected to very heavy artillery and mortar fire during the night.

This was the information I had on the present situation.

As regards the cablegrams sent by us, I despatched one on Saturday, if I remember well, asking the various parties to help the Truce Commission more than they had done so far and, first of all, to appoint liaison agents with the Commission. The only reply I have received was from the Egyptian Ministry of Foreign Affairs. It reads:

"In reply to your cable of the 22nd instant, we have appointed Ahmed Farag Tayeh, Egyptian Consul-General in Jerusalem, as liaison officer with the Truce Commission."[4]

I wish to thank the Egyptian representative and to urge the other representatives here to see that liaison officers are appointed as soon as possible.

Mr. EL-KHOURI (Syria): Is it intended that each of the Arab States should be represented, or could one person represent them all? If it is necessary, I think the Syrian Government would be ready to designate the Syrian Consul-General in Jerusalem as liaison officer for the Truce Commission.

The PRESIDENT (*translated from French*): I think that one liaison officer could act on behalf of several States. You should examine with the Truce Commission, on the spot, what arrangements you want to make.

If it is agreed that the Egyptian representative is qualified to serve as an Arab liaison officer, and if the liaison is carried out, I think the Commission would be satisfied.

As regards the appeal sent out by the Security Council, we have received two telegrams from the Jewish Agency. They are now before you—documents S/788 and S/789.

The first telegram protested against the extension of the time limit and said that the Jewish Agency would have to reconsider its agreement.

The second telegram [*document S/789*] reads:

"In my previous letter I had the honor to convey a telegram from Mr. Moshe Shertok, Foreign Minister in the Provisional Government of Israel, in which he intimated that the Provisional Government would 'in due course inform the Security Council of its decision' with respect to a cease fire order to be revised in the light of the forty-eight hour extension granted

[4] No official document.

Jérusalem avait cessé depuis deux jours d'être bombardée, le bombardement effectué par l'artillerie de Transjordanie a repris hier soir et ce matin, et que la Ville vielle a subi dans la nuit un violent bombardement d'artillerie et de mortiers.

Voilà les renseignements concernant la situation de fait.

En ce qui concerne les télégrammes que nous avons envoyés, j'avais envoyé samedi, si mes souvenirs sont exacts, un télégramme dans lequel je demandais aux différentes parties d'aider la Commission de trêve plus qu'elles ne l'avaient fait jusqu'ici et, tout d'abord, de désigner des agents de liaison auprès d'elle. Je n'ai reçu qu'une seule réponse, celle du Ministère des affaires étrangères d'Egypte, qui est ainsi conçue:

"En réponse à votre dépêche du 22 courant, avons nommé Ahmed Farag Tayeh, Consul général d'Egypte à Jérusalem, comme officier de liaison auprès de la Commission de trêve[4]."

Je tiens à remercier le représentant de l'Egypte et à insister auprès des autres représentants qui sont ici pour que des agents de liaison soient désignés le plus tôt possible.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): A-t-on l'intention de demander à chaque Etat arabe de se faire représenter ou peuvent-ils envoyer un représentant unique? Le Gouvernement syrien est prêt, si cela est nécessaire, à désigner comme agent de liaison auprès de la Commission de trêve le Consul général de Syrie à Jérusalem.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'un agent de liaison peut faire la liaison pour le compte de plusieurs Etats différents. Il vous appartient de voir vous-même avec la Commission de trêve, sur place, comment vous désirez procéder.

S'il est entendu que l'agent de liaison égyptien a qualité pour servir d'agent de liaison arabe, et si les liaisons sont exécutées, je crois que la Commission sera satisfaite.

En ce qui concerne l'appel qui a été adressé par le Conseil de sécurité, nous avons reçu, de l'Agence juive, deux télégrammes que vous avez sous les yeux: il s'agit des documents S/788 et S/789.

Le premier document contient une protestation contre la prolongation du délai et remet en cause l'adhésion donnée par l'Agence juive.

Le deuxième télégramme [*document S/789*] est ainsi conçu:

"J'ai eu l'honneur de vous transmettre, par ma précédente lettre, le texte d'un télégramme de M. Moshe Shertok, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël, par lequel il notifiait que le Gouvernement provisoire "informerait le Conseil de sécurité, en temps voulu", de la décision qu'il prendrait après avoir reconsidéré l'ordre de ces-

[4] Pas de document officiel.

by the Security Council at its meeting on Monday, 25 May.

"I have now received a cablegram from Mr. Shertok in which he conveys the decision of the Provisional Government of Israel in the following terms:

" 'By new decision the Provisional Government's order for a cease fire on all fronts tonight twenty hours Israel summer time (1 p.m. New York time) has been reissued to all commanders to be carried out if other side acts likewise. Please communicate Security Council.'

"*Signed:* Aubrey S. EBAN"

I shall now call on the representative of Egypt to give us the Arab reply.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt): The Egyptian Government has taken note of the decision of the Security Council of 22 May 1948 [*document S/773*], inviting all Governments and all authorities, without prejudice to the rights, claims or positions of the parties concerned, to abstain from all hostile military operations in Palestine. In this connexion I would like, on behalf of His Excellency the Minister of Foreign Affairs of Egypt, to state the following:

The Egyptian Government greets the initiative of the Security Council in proposing a cease-fire in Palestine. The Egyptian Government has, from the very beginning of the United Nations' existence, supported its principles and its purposes and is as desirous as any other Government in the world to see those purposes realized. Nothing can be more gratifying to Egypt than the restoration of peace throughout Palestine and to see its inhabitants, Arabs and Jews alike, live side by side in complete harmony and understanding. The favourable reception given to the Security Council's initiative presupposes, among other things, that no measures will be taken by the Security Council, or by any Member of the United Nations, which would foreclose a solution of the Palestine situation in accordance with the wishes of an overwhelming majority of the people of Palestine.

The Egyptian forces have entered Palestine only to put an end to the massacres perpetrated there against the Arabs (who form the majority of the population) as well as against humanity, and to restore security and order in that country, as repeatedly declared by the Egyptian Government.

Egypt would not, therefore, have hesitated for a single moment in accepting the invitation of the Security Council to cease-fire in Palestine, should this invitation have realized the lofty and noble aims outlined above. But this invitation, I regret to say, will, under the present circumstances, fulfil none of those aims.

ser le feu, étant donné le délai supplémentaire de quarante-huit heures accordé par le Conseil de sécurité lors de la séance qu'il a tenue le 24 mai 1948.

"Je viens de recevoir de M. Shertok un télégramme par lequel il transmet dans les termes suivants la décision du Gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël:

"En vertu d'une nouvelle décision, l'ordre donné par le Gouvernement provisoire, à savoir de cesser le feu sur tous les fronts ce soir à 20 heures, heure d'été de l'Etat d'Israël (13 heures à l'heure officielle de New-York) a été transmis à nouveau à tous les chefs militaires pour exécution si l'autre partie agit de même. Veuillez communiquer cette décision au Conseil de sécurité."

"*Signé:* Aubrey S. EBAN"

Pour les réponses du côté arabe, je donne la parole au représentant de l'Egypte.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement égyptien a pris acte de la décision du Conseil de sécurité en date du 22 mai 1948 [*document S/773*], invitant tout Gouvernements et autorités — sans préjudice des droits, revendications et positions des parties intéressées — à s'abstenir de toute action militaire hostile en Palestine. A ce propos, je voudrais, au nom de Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de l'Egypte, faire la déclaration suivante:

Le Gouvernement égyptien accueille favorablement l'initiative qu'a prise le Conseil de sécurité de proposer le cessez-le-feu en Palestine. Le Gouvernement égyptien a, dès la création de l'Organisation des Nations Unies, donné son appui aux principes et aux buts de celles-ci. Il désire, autant que tout autre Gouvernement au monde, voir réaliser ces objectifs. Rien ne saurait réjouir l'Egypte davantage que le rétablissement de la paix dans toute la Palestine et le fait de voir ses habitants, Arabes et Juifs, vivrent côte à côte dans une harmonie et une entente parfaites. L'accueil favorable réservé à l'initiative du Conseil de sécurité présuppose, entre autres, que ni le Conseil de sécurité, ni aucun Membre des Nations Unies ne prendra aucune mesure de nature à exclure une solution de la situation en Palestine conforme aux vœux de la majorité écrasante du peuple de Palestine.

Le Gouvernement égyptien a déclaré à maintes reprises que les troupes égyptiennes ne sont entrées en Palestine que pour mettre un terme aux massacres commis contre les Arabes (la majorité de la population), qui sont aussi des crimes contre l'humanité, et afin d'y rétablir l'ordre et la sécurité.

L'Egypte, en conséquence, n'aurait pas hésité un seul instant à accepter l'invitation à cesser le feu en Palestine, faite par le Conseil de sécurité, si cette invitation était de nature à permettre d'atteindre les nobles buts énoncés ci-dessus. Mais cette invitation, j'ai le regret de le dire, n'atteindra, dans les circonstances actuelles, aucun de ces buts.

The cease-fire will not stop or even restrict the continuous flow of Jewish immigrants into Palestine, the majority of whom are strong men and youths who have been highly trained, in certain European areas, in guerrilla warfare and commando raids. They have no other object in entering Palestine except joining the terrorist Zionist bands who wrought havoc in that country, such as the Haganah, the Irgun and the Stern Gang.

The cease-fire to which the Arab States are invited by the Security Council will enable these bands to receive military equipment from abroad, a fact which would lead to further spreading of havoc and fomenting of fresh unrest and trouble. The Egyptian Government is not speaking at random. Ships laden with ammunition and arms have of late been observed discharging their cargo in Palestinian ports under Zionist influence or control. Other similar ships are on their way to these ports.

The cease-fire to which the Security Council invites the Arab States will not destroy the fortifications and strongly armed pillboxes which the Zionists have built around their settlements scattered throughout Palestine, and which they have used, and are still using, as a springboard to sweep down upon the neighbouring Arab villages and their peaceful inhabitants.

The cease-fire in Palestine would not allow the Arab armies now present there to feel secure and safe from Zionist treachery, should the Zionists decide to come back to this measure, once having completed their preparations, with all the reinforcements of men and equipment which they would receive during that period by way of immigration and smuggling of weapons. It is clear that Arab armies in Palestine are not fighting against regular armies such as their own, but against terrorist bands whose word or promises cannot possibly be trusted or relied upon. This is evidenced by their recent attitude in connexion with the Jerusalem truce.

The cease-fire in the form recommended by the Security Council, following the proclamation of the alleged State of Israel, on 15 May 1948, will only prejudice the situation of Palestine as a political entity, and will jeopardize the position of the Arabs who have repeatedly announced that the only equitable solution to the problem of Palestine is the creation of a united Palestinian State. This attitude has been supported by all the Arab States and has been fully maintained by them.

It would be seen clearly from what I have said that the cease-fire to which the Arab States are being invited by the Security Council, will, under the present circumstances, only give advantage to those terrorist bands. It will result in grave consequences for Palestinian Arabs who have been forced to resort to arms in order to repulse Zionist aggression against them.

Le cessez-le-feu ne pourra pas arrêter, ni même entraver l'afflux ininterrompu en Palestine d'émigrants juifs, dont la majorité sont des hommes et des jeunes gens solides qui ont été fortement entraînés, dans certaines régions de l'Europe, à la guérilla et aux raids de commando. Leur seul but, en pénétrant en Palestine, est d'aller rejoindre les bandes sionistes terroristes qui ravagent le pays, telles que l'Haganah, l'Irgun et le groupe Stern.

Le Conseil de sécurité invite les Etats arabes à donner l'ordre de cesser le feu: cela permettra à ces bandes de recevoir du matériel militaire provenant du dehors, et ne contribuera qu'à augmenter le désordre et à fomenter de nouveaux troubles. Le Gouvernement égyptien ne parle pas sans connaissance de cause. On a vu récemment des navires chargés de munitions et d'armes décharger leur cargaison dans des ports palestiniens qui se trouvent sous le contrôle ou l'influence sioniste. D'autres navires de même nature font route vers ces ports.

Le Conseil de sécurité invite les Etats arabes à donner l'ordre de cesser le feu; or, cela ne détruira pas les fortifications et les casemates puissamment armées que les sionistes ont bâties autour de leurs colonies éparses dans toute la Palestine, et qu'ils ont utilisées et utilisent encore comme un tremplin d'où ils se jettent sur les villages arabes avoisinants et leurs habitants paisibles.

L'ordre de cesser le feu en Palestine ne permettra pas aux armées arabes qui s'y trouvent de se sentir à l'abri de la traîtrise sioniste au cas où les sionistes décideraient de revenir sur l'ordre donné, une fois qu'ils auraient achevé leurs préparatifs, ayant reçu, dans l'intervalle, des renforts en hommes et en matériel, grâce à l'immigration et à la contrebande d'armes. Il est évident que les armées arabes en Palestine ne combattent pas contre des armées régulières comme elles, mais contre des bandes terroristes dont la parole et les promesses ne sauraient être considérées comme dignes de foi. Cela est démontré par l'attitude qu'elles ont prise récemment à propos de la trêve à Jérusalem.

Le cessez-le-feu, tel qu'il est recommandé par le Conseil de sécurité, venant après la proclamation du prétendu Etat d'Israël le 15 mai 1948, faussera la situation de la Palestine en tant qu'entité politique et compromettra la position des Arabes qui ont déclaré, à maintes reprises, que la seule solution équitable du problème palestinien est la création d'un Etat palestinien unifié. Cette attitude a reçu l'approbation de tous les Etats arabes qui l'ont constamment défendue.

Il résulte clairement de ce qui précède que, en invitant les Etats arabes à cesser le feu, le Conseil de sécurité, dans les circonstances actuelles, ne fera qu'avantager les bandes terroristes. Il en résultera des conséquences graves pour les Arabes de Palestine qui ont été obligés de recourir aux armes afin de repousser l'agression sioniste dirigée contre eux.

It seems rather abnormal, in international relations, that regular forces should be treated on a footing of equality with those terrorist bands which only represent a mutinous minority, most of whose members are strangers from Palestine. This minority is determined to impose its will, by terrorism and violence, on the majority of the inhabitants of the country who do not wish it to be partitioned. The fact that the aforesaid minority is armed with the latest and most destructive of weapons, or the fact that the so-called provisional Government has been recognized by certain Powers can in no way change this situation.

The Egyptian Government regrets that it cannot abide by a recommendation of the Security Council to cease-fire in Palestine which does not take into account these equitable and reasonable factors. Without such considerations, any cease-fire recommendation would bring no more than a temporary respite which would only give rise to greater strife and unrest, and engender fiercer and more bitter terrorism.

The Egyptian Government and, I think, the other Arab States, would readily welcome a cease-fire which would pave the way for an equitable solution of the situation in Palestine. If the Security Council were to prohibit the importation of arms by Zionist terrorists into Palestine, the influx of reinforcements from abroad and the support of Zionist terrorists from other countries, the Egyptian Government would be only too willing to consider the Security Council's call for a cease-fire. We merely request that the Security Council should not prejudice a solution of the Palestine question in accordance with the wishes of the vast majority of the inhabitants.

This is all I wish to say at present, especially as I understand that the representative of Iraq might ask permission to speak, in order to make a statement on a communication just received from the Arab League.

Mr. Al-Asil (Iraq): I have two documents from the Secretary-General of the Arab League which I have the honour to submit to the Security Council.

The first deals with contact with the Truce Commission, on the subject of which I understand you have communicated with the Secretary-General of the Arab League. This is the reply:

"Considering that a liaison group has been appointed on the part of the Arabs to work with the Truce Commission in Jerusalem, that Commission had previously requested contact with representatives of the Arab States on 2 May and that this request had been granted and the above-mentioned liaison group was accordingly appointed.

"On 5 May this group met with the Truce Commission and discussed the question of truce for Jerusalem. The outcome of this meeting was

Il semble quelque peu anormal que, dans les relations internationales, des troupes régulières soient traitées sur un pied d'égalité avec ces bandes terroristes qui ne représentent qu'une minorité rebelle dont les membres sont, pour la plupart, étrangers à la Palestine. Cette minorité est résolue à imposer sa volonté, par la terreur et la violence, à la majorité des habitants du pays qui ne désirent pas que leur patrie soit partagée. Le fait que ladite minorité dispose des armes les plus modernes et les plus meurtrières et que le prétendu Gouvernement provisoire a été reconnu par certaines Puissances ne peut rien changer à la situation.

Le Gouvernement égyptien regrette de ne pouvoir accepter une recommandation du Conseil de sécurité de cesser le feu en Palestine, qui ne tient pas compte de ces facteurs, fondés sur l'équité et la raison. Dans ces conditions, toute recommandation de cesser le feu n'aurait pour résultat qu'un répit passager et ne contribuerait qu'à intensifier le conflit et le désordre et à engrendrer un terrorisme encore plus terrible.

Le Gouvernement égyptien et, je pense, les autres Etats arabes, seraient tout prêts à accueillir avec faveur un cessez-le-feu qui serait le prélude à une solution équitable de la situation qui règne en Palestine. Si le Conseil de sécurité interdisait l'importation d'armes en Palestine par les terroristes sionistes, ainsi que l'afflux de renforts venus de l'extérieur et l'appui qui leur est donné par les terroristes sionistes d'autres pays, le Gouvernement égyptien ne serait que trop heureux d'accueillir favorablement l'appel du Conseil de sécurité à cesser le feu. Nous prions simplement le Conseil de sécurité de ne pas compromettre une solution de la question palestinienne qui correspondrait aux vœux de la vaste majorité de ses habitants.

C'est là tout ce que j'ai à dire pour l'instant. J'apprends que le représentant de l'Irak a demandé la parole afin de faire une déclaration relative à une communication qu'il vient de recevoir de la Ligue arabe.

M. Al-Asil (Irak) (*traduit de l'anglais*): J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité deux communications qui m'ont été adressées par le Secrétaire général de la Ligue arabe.

La première de ces communications a trait aux contacts avec la Commission de trêve; le Conseil est entré en rapport à ce sujet avec le Secrétaire général de la Ligue arabe dont voici la réponse:

"Un groupe de liaison a été nommé par les Arabes pour travailler avec la Commission de trêve à Jérusalem. Cette Commission avait, antérieurement, le 2 mai, demandé à prendre avec les représentants des Etats arabes, et cette demande avait été favorablement accueillie. En conséquence, le groupe de liaison cité plus haut avait été nommé.

"Le 5 mai, ce groupe a rencontré la Commission de trêve et discuté la question d'une trêve pour Jérusalem. A la suite de cette réunion, une

that an Arab delegation headed by the Secretary-General of the Arab League met, in Jericho on 8 May, with the former British High Commissioner for Palestine, who informed them that he was working in complete co-operation with the Truce Commission, and at the same time, requested that while the agreement to the truce by the Jews was being awaited, the Arabs might, in the meanwhile, cease fire in Jerusalem. Complying with this request the Arabs accordingly ceased fire on 9 May. On 12 May, the High Commissioner communicated to the Arabs the truce conditions concerning Jerusalem; they accepted them unconditionally. On 14 May, the Jews broke the truce and attacked the Old City of Jerusalem and engaged the Arabs in fierce fighting exposing, thereby, the Holy Places to immeasurable dangers.

"The Arab League, meeting in Jericho a short time ago, appointed a permanent liaison committee to maintain contact with the Truce Commission. This Committee is now prepared to resume contact with the Truce Commission at any time and therefore contacts and discussions concerning the resolution of the Security Council of 23 May ought to be undertaken directly between the two groups, in Jerusalem."

I have the honour to submit to the Security Council the reply of the Arab League to the cease-fire resolution of the Security Council, as communicated by the Secretary-General of the League on behalf of all the Arab States.

"On 17 April, the Security Council passed a resolution concerning a truce in Palestine which was accepted by the representative of Syria on the Security Council and later by all the Arab States. Since that date the Zionists have done their best to evade the implications of that resolution by crating a *fait accompli* which changed the situation radically to the detriment of the Arab population of Palestine. In accordance with that policy, the Zionists attacked the unarmed Arab civilian population by taking advantage of the last days of the Mandate. They dominated the Arab towns which they could take by force, whether they were totally or partly Arab in population, such as Jaffa, Haifa, Tiberias, Safad, and Acre. Massacres of unparalled savagery followed i.e. the massacre of Deir Yasin, and the massacre of Nasiriddin, near Tiberias. Moreover, one quarter of a million of the Arab civilian population left their homes and took refuge in the neighbouring Arab States.

"Upon the termination of the Mandate, the Zionists attacked Jerusalem, ignoring the cease-fire order previously agreed upon by both sides, as well as the truce agreement presented by the Mandatory Power with the concurrence of the Truce Commission and the Arabs themselves, on 12 May. On 14 May the Zionists proclaimed their State in disregard of the Security Council's

délégation arabe, à la tête de laquelle se trouvait le Secrétaire général de la Ligue arabe, a rencontré l'ancien Haut Commissaire britannique pour la Palestine à Jéricho, le 8 mai, et l'a informé que ce groupe travaillait en complète coopération avec la Commission de trêve. En même temps, elle a demandé qu'aussi longtemps que serait attendu l'accord des Juifs concernant la trêve, les Arabes pourraient, dans l'intervalle, cesser le feu à Jérusalem. Conformément à cette demande, les Arabes ont cessé le feu le 9 mai. Le 12 mai, le Haut Commissaire a communiqué aux Arabes les conditions de trêve pour Jérusalem, conditions que les Arabes ont entièrement acceptées. Le 14 mai, les Juifs ont rompu cette trêve en attaquant la Ville vielle de Jérusalem en en engageant contre les Arabes de durs combats, exposant en même temps les Lieux saints à des dangers considérables.

"La Ligue arabe, réunie peu de temps après à Jéricho, a nommé un comité de liaison permanent, afin de maintenir le contact avec la Commission de trêve. Ce Comité est disposé à reprendre contact avec la Commission de trêve à n'importe quel moment. C'est pourquoi les contacts devraient être établis et les discussions engagées directement, à Jérusalem, entre les deux groupes au sujet de la résolution du Conseil de sécurité en date du 23 mai."

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité la réponse de la Ligue arabe à la résolution par laquelle le Conseil de sécurité demande aux parties de cesser le feu; cette réponse m'a été communiquée par le Secrétaire général de la Ligue, au nom de tous les Etats arabes.

"Le 17 avril, le Conseil de sécurité a adopté une résolution concernant une trêve en Palestine. Cette résolution a été acceptée par le représentant de la Syrie au Conseil de sécurité et, plus tard, par tous les Etats arabes. Depuis cette date, les sionistes ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter les conséquences de cette résolution en créant un fait accompli qui est venu changer radicalement la situation, et cela au détriment de la population arabe de Palestine. Conformément à cette politique, les sionistes ont attaqué la population civile arabe désarmée, en prenant avantage des derniers jours du Mandat. Ils ont dominé les villes arabes dont ils ont pu s'emparer par la force, qu'elles fussent entièrement ou partiellement peuplées par des Arabes, telles que Jaffa, Haïfa, Tibériade, Safad et Acre. Des massacres d'une sauvagerie inconnue jusqu'à présent ont suivi, tels ceux de Deir Yasin et de Nasiriddin, près de Tibériade. En outre, un quart de million de personnes appartenant à la population civile arabe ont été obligées de quitter leur foyer pour se réfugier dans les pays arabes voisins.

"A la fin du Mandat, les sionistes ont attaqué Jérusalem, ignorant l'ordre de cesser le feu qui avait fait antérieurement l'objet d'un accord entre les deux parties, ainsi que l'accord de trêve présenté par la Puissance mandataire avec la coopération de la Commission de trêve et des Arabes eux-mêmes, le 12 mai. Le 14 mai, les sionistes ont proclamé leur Etat sans tenir

resolution of 17 April. That resolution was observed by the Arabs in Palestine and the Arab States in so far as their Palestinian State was not proclaimed. In that situation and in view of the continuous terrorist activities, the Arab States had no alternative but to take co-ordinated action for the preservation of Arab rights in Palestine, the repatriation of the quarter million displaced Arabs, and the restoration of peace and order.

"Now, after the Jews have taken the utmost advantage in charging the political and military status before 15 May, in utter disregard of the Security Council's resolution of 17 April, the Arab States are being asked to stop their measures aimed at protecting themselves and restoring peace and order. All the Arab peoples are anxious to see peace restored to Palestine and there is nothing they would like better than to abide by the requests of the Security Council. There is, however, one fundamental consideration namely, that the Arabs are dealing with terrorist gangs who do not abide by any standards. Had it not been for that, and had the Arabs not been convinced that a cease-fire, now, would lead to other attacks and military advantages on the part of the Zionists, the position of the Arabs would have been different.

"The important questions to be asked in this respect are these: Is the cease-fire likely to put a stop to the flow of Jewish immigrants into Palestine to fight the Arabs, as well as the importation of arms? Is the cease-fire likely to stop the terrorists undertaking acts of violence and guarantee the safety of the Arab civilian population?

"The Arab armies themselves are not convinced that at any moment the Jewish forces would not suddenly break a truce without provocation and attack them. What guarantee is there? For it must not be forgotten that the Arab forces are not fighting a regular army, but terrorist gangs trained in certain parts of Europe and other regions under the expert hands of forces which, for a long time, have inflicted upon the world the worst of evils. It is surprising that the regular Arab armies are being treated on an equal footing with terrorist bands of a minority intending to impose their will on the majority by force.

"In conclusion, I am directed to state in the name of all the Arab States that those States, being anxious to restore peace to Palestine and willing to co-operate with the Security Council for such an endeavour, are of the opinion that the resolution of the Council of April 17 should be observed, in order that the cease-fire should not be a lull to prepare for more bitter fighting. The cease-fire, at present, does not guarantee, either to the Arabs of Palestine or to the neighbouring Arab States, the safety they are seeking.

compte de la résolution du Conseil de sécurité en date du 17 avril. Cette résolution, cependant, fut respectée par les Arabes de Palestine et les Etats arabes qui se sont abstenus de proclamer leur Etat palestinien. Etant donné les activités terroristes ininterrompues, les Etats arabes n'avaient d'autre alternative que d'entreprendre une action coordonnée afin de protéger les Arabes de Palestine, d'effectuer le raptriement d'un quart de million d'Arabes réfugiés ainsi que le rétablissement de la paix et de l'ordre.

"Les Juifs ont fait en sorte de modifier à leur profit la situation politique et militaire qui existait avant le 15 mai, au mépris total de la résolution du Conseil de sécurité du 17 avril. Miaintenant, les Etats arabes sont invités à arrêter les mesures de protection qu'ils avaient prises pour restaurer la paix et l'ordre. Toutes les populations arabes sont désireuses de voir la paix rétablie en Palestine et rien ne leur plairait davantage que de s'incliner devant les demandes du Conseil de sécurité. Cependant, il y a une considération fondamentale: les Arabes se heurtent à des bandes de terroristes qui ne connaissent aucune norme de conduite. S'il n'en était pas ainsi et si les Arabes pouvaient être convaincus que cesser le feu maintenant ne conduirait pas à d'autres attaques et à d'autres avantages militaires au profit des sionistes, leur position pourrait être différente.

"Les questions importantes qu'il s'agit de poser sont les suivantes: le cessez-le-feu a-t-il des chances d'arrêter le flot d'immigrants juifs qui se rendent en Palestine pour combattre les Arabes, ainsi que l'importation d'armes? Le cessez-le-feu a-t-il des chances d'empêcher les terroristes de commettre leurs actes de violence? Peut-il constituer une garantie de sécurité pour la population civile arabe?

"Les armées arabes elles-mêmes ne sont pas convaincues que les forces juives ne se livreront pas à des attaques sans aucune provocation, qu'elles ne rompront pas la trêve. Existe-t-il une garantie? Il ne faut pas oublier, en effet, que les forces juives ne constituent pas une armée régulière mais des bandes de terroristes entraînés, dans certaines parties de l'Europe et d'autres contrées, par des experts qui, pendant longtemps, ont jeté sur le monde le pire des maux. Il est surprenant que les armées régulières arabes soient mises sur un pied d'égalité avec les bandes terroristes d'une minorité qui entend imposer par la force sa volonté à la majorité.

"En conclusion, j'ai pour instructions de déclarer, au nom de tous les Etats arabes, qu'ils sont désireux de voir la paix rétablie en Palestine et qu'ils sont disposés à coopérer, dans ce but, avec le Conseil de sécurité. Toutefois, ils pensent que la résolution du Conseil de sécurité du 17 avril devrait être observée afin que le cessez-le-feu ne soit pas simplement une accalmie précédant des combats plus acharnés. Le cessez-le-feu, à l'heure actuelle, ne garantit ni aux Arabes de Palestine ni aux Etats arabes avoisinants la sécurité qu'ils recherchent.

"And yet, anxious to realize the purpose of the efforts of the Security Council, namely, the arrival at a just solution and a lasting peace, I am authorized to inform you that the Political Committee of the Arab League is ready to study, within a time limit of forty-eight hours, any suggestion which the Security Council may make to them along the line of a solution of the Palestine problem."

Mr. EBAN (Jewish Agency): The answers received from the representatives of the Arab States seem to us more significant for what they omit than for what they contain. They contain a remarkable array of mis-statements, of which the most remarkable is the invention of an alleged truce, allegedly broken by the Jews on 14 May. But they omit any sign of willingness to stop making war. They merely define the political objectives for which those States are making war, and those objectives are defined in terms of the solution rejected by the General Assembly,[5] and they now involve the surrender by the State of Israel of the very purposes for which it has arisen, culminating, indeed, in a demand for the surrender of its integrity and independence.

It seems to us that the resolution passed by the Security Council [*document S/773*] has had a salutory effect in defining the exact merits of this problem. All ambiguity now falls away. Both sides are asked, "Will you unconditionally stop fighting, both in Jerusalem and in other parts of the territory of Palestine?"

The State of Israel answers, "Yes." This is the fifth offer of an unconditional cease-fire, from the Jewish side, before, during and after the establishment of the Jewish State.

The Arab States answer, "No." This is a flat and defiant rejection of the cease-fire resolution, and its substitution by an irrelevant proposal for satisfying certain Arab ambitions at the expense of the State of Israel.

The lesson of the two telegrams appears to us to be clear. If the Arab States want peace with the State of Israel, then they can have it. If they want war, they can have that too. But the Arab States misunderstand their own position most profoundly if they imagine that, having failed to defeat Israel in war, they can persuade it to commit suicide for the sake of peace. It is sufficient for any peace-loving State, represented around this table, to envisage what his reply would be if, invaded by aggressors from every side, it were asked to surrender its sovereignty or its interests to those aggressors; that is exactly what the State of Israel will now undoubtedly reply.

[5] See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions,* No. 181 (II), page 131.

"Cependant, désireux de coopérer aux efforts du Conseil de sécurité pour trouver une solution juste et établir une paix permanente, je suis autorisé à vous informer que le Comité politique de la Ligue arabe est disposé à étudier, dans une limite de temps de quarante-huit heures, toute suggestion que le Conseil de sécurité pourrait faire en vue d'une solution du problème palestinien."

M. EBAN (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*): Les réponses données par les représentants des Etats arabes nous paraissent plus significatives par ce qu'elles ne disent pas que par ce qu'elles disent. Ce que ces réponses contiennent, c'est un extraordinaire étalage de déclarations fausses dont la plus étonnante consiste à inventer une trêve et à prétendre que les Juifs ont rompu cette trêve le 14 mai. Ces réponses, par contre, ne témoignent d'aucun désir de mettre fin aux hostilités. Elles définissent simplement les buts politiques en vue desquels ces Etats font la guerre et leur programme est précisément celui que l'Assemblée générale a condamné[5]; les Etats arabes veulent, en effet, que l'Etat d'Israël renonce aux desseins même en vue desquels il a été créé; ils vont jusqu'à demander que l'Etat d'Israël renonce à son intégrité territoriale et à son indépendance.

Il nous semble que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité [*aocument S/773*] a le mérite de définir exactement le problème. Il n'y a plus de place pour l'équivoque. Les deux parties en cause ont à répondre à la question suivante: "Acceptez-vous sans condition d'arrêter le combat, aussi bien à Jérusalem que dans l'ensemble du territoire de la Palestine?"

La réponse de l'Etat d'Israël est: "Oui". C'est la cinquième fois que les Juifs offrent de cesser le feu sans condition, avant l'établissement de l'Etat d'Israël, pendant cet établissement et depuis.

La réponse des Etats arabes est: "Non". C'est un défi, c'est le rejet pur et simple de la résolution leur demandant de cesser le feu à laquelle il n'est répondu que par une proposition d'une tout autre nature ayant pour but de satisfaire certaines ambitions des Arabes aux dépens de l'Etat d'Israël.

La leçon à tirer de ces deux télégrammes nous semble claire. Si les Etats arabes veulent faire la paix avec l'Etat d'Israël, ils peuvent la faire. Si les Etats arabes veulent la guerre, ils l'auront. Mais les Etats arabes se méprennent grandement lorsqu'ils s'imaginent, alors qu'ils n'ont pas vaincu l'Etat d'Israël par les armes, qu'ils peuvent le persuader de se suicider pour assurer la paix. Que chaque Etat pacifique représenté à ce Conseil songe à la réponse qu'il ferait si, envahi de toutes parts par des agresseurs, il était invité à capituler et à abandonner aux agresseurs sa souveraineté et ses intérêts: cette réponse est exactement celle que l'Etat d'Israël s'apprête sans nul doute à donner.

[5] Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions,* No. 181 (II), page 131.

The Arab States were asked to stop the war. They replied with a demand for the fruits of victory, the fruits of a victory which they have not even achieved. It seems to us that the aggressive character of these invasions, so eloquently emphasized by the representative of the United States the other day [*303rd meeting*] have now been further exposed.

On a demandé aux Etats arabes de mettre fin aux hostilités. Ils répondent en réclamant les fruits de la victoire, les fruits d'une victoire qu'ils n'ont pas remportée. Il nous semble que voilà mieux démontré encore le caractère agressif de cette pénétration sur notre territoire, caractère qu'avait déjà souligné l'autre jour [*303ème séance*], avec tant d'éloquence, le représentant des Etats-Unis.

The forty-eight hours respite, so leniently granted by the Security Council, was not used exclusively for purposes of consultation. It was used for the further prosecution by the Egyptian forces and the forces of the Arab Legion, of a violent attack around and upon the Old and the New City of Jerusalem. That Holy City for which the United Nations accepted a direct and intimate responsibility is now threatened with destruction, and the situation is so chaotic that the emissaries of mediation dispatched by organs of the United Nations may hardly find a means of entry or of orderly work there.

Le répit de quarante-huit heures que le Conseil de sécurité avait accordé avec tant de bienveillance n'a pas servi seulement à des consultations. Ce répit a servi aux forces de l'Egypte et de la Légion arabe à poursuivre violemment leurs attaques contre Jérusalem, aussi bien dans les quartiers neufs que dans la Ville vieille. Cette Ville sainte, que l'Organisation des Nations Unies a placée sous sa protection directe et expresse, se trouve maintenant menacée de destruction, et il règne à Jérusalem un désordre tel que les émissaires envoyés par les organismes des Nations Unies en vue d'une médiation ont peine à entrer dans la ville et à y accomplir leur tâche.

The State of Israel does not shrink from its own defence, and now that its offer of cease-fire has been rejected, it sees its duty shining clearly before it. But it did yield Jerusalem to the international community, upon which now devolves the responsibility for protecting that City. However, until the United Nations takes control of Jerusalem, the Jewish citizens of that City will see to it that no rights in Jerusalem are acknowledged for King Abdullah.

L'Etat d'Israel n'hésite pas à se défendre et, maintenant que son offre de cesser le feu a été rejetée, il voit très clairement quel est son devoir. L'Etat d'Israël a remis Jérusalem à la communauté internationale qui a maintenant la responsabilité de protéger la Ville; mais tant que l'Organisation des Nations Unies n'aura pas établi son autorité sur Jérusalem, les habitants juifs de la Ville sainte veilleront à ce que le roi Abdullah n'acquière aucun droit sur Jérusalem.

History never forgets anything which happens to Jerusalem, and it will have an unenviable place in its gallery for this modern destroyer of Jerusalem's buildings and shrines, and for all who are associated with him in any way in that sacrilegious adventure.

Les événements qui se déroulent à Jérusalem appartiennent à l'histoire, et l'histoire portera son jugement sur celui qui, aujourd'hui, détruit à Jérusalem les monuments sacrés et autres et sur tous ceux qui, de près ou de loin, s'associent à cette entreprise sacrilège.

We cannot forbear to ask ourselves again whether the United Nations, even at this late hour, will not take cognizance of the effects on its own authority and prestige if within the next forty-eight hours, or thereafter, the Arab Legion manages to complete the devastation which it hoped to achieve in the last forty-eight hours.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander à nouveau si l'Organisation des Nations Unies ne finira pas par se rendre compte, même à cette heure tardive, de ce qu'il adviendra de son autorité et de son prestige si, dans les quarante-huit heures qui viennent, ou dans les heures suivantes, la Légion arabe achève l'œuvre de destruction qu'elle espérait accomplir au cours des quarante-huit heures qui viennent de s'écouler.

The Provisional Government of Israel has twice within the past four days demonstrated in the most solemn and formal way its willingness to pass immediately and without condition from war to peace. There has been no response. The opportunity has been wilfully cast away, and we have instead a proposal to continue the war and to discuss Arab terms for surrender.

Le Gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël a, depuis quatre jours, montré par deux fois, de la façon la plus expresse et la plus solennelle, son désir de passer immédiatement et sans condition de l'état de guerre à l'état de paix. Il n'y a eu aucune réaction. On a délibérément refusé de saisir cette occasion, et voilà qu'on nous propose de poursuivre la guerre et de discuter les clauses d'une capitulation devant les Arabes.

As regards those terms, and with respect to immigration, immigration into Israel is no business of Egypt, or Iraq, or the Arab League, and can form no part of any discussions with them, just as Israel claims no right to influence the

Parmi les clauses de capitulation, il y en a une qui a trait à l'immigration. Or l'immigration dans l'Etat d'Israël n'est pas l'affaire de l'Egypte, de l'Irak ou de la Ligue arabe; cette question ne peut être discutée avec eux, pas plus que

immigration laws and policies of Egypt or Iraq or the countries of the Arab League.

As for armed forces which ought to be controlled or reduced, we would invite the Security Council to devote its main attention rather to those regular and mercenary armies carrying on aggression beyond their frontiers against those who have not attacked them. Our only concern for armies of defence should be to make them stronger.

We believe that room no longer exists for escaping the conclusion that a breach of the peace and an act of aggression is proved within the terms of the Charter. In Jerusalem at this moment the civilisation of the city is being trampled down by invading armies whose monarch cares nothing for Jerusalem and everything for his own ambition. Corpses are piled up unburied in the Old City, historic synagogues lie in ruins, centres of education and culture have been laid waste. Neither militarily nor legally does any doubt remain that these attacks on the State of Israel and these efforts to reduce Jerusalem constitute a breach of international peace and an act of clear aggression.

The PRESIDENT (*translated from French*): The Council has heard two statements, one of which was satisfactory and the other less so, and which confront the Council with a serious situation.

I should like to consult you on the method of work. After hearing these statements, my view would be that we should adjourn the meeting. I think it would be wise for us to think matters over. I intend to adjourn the meeting until tomorrow, either morning or afternoon. I thought of proposing adjournment until tomorrow morning, but then I feel that the morning could be used by delegations for various conversations and for receiving instructions from their Governments. In view of the urgency and seriousness of the situation, however, I cannot take it upon myself to adjourn the meeting till later than 10.30 a.m. tomorrow, and I should like to have the Council's views on this point.

Mr. AUSTIN (United States of America): I favour the idea of taking a recess until the afternoon. This situation is so serious that I certainly would not feel at liberty to take a position in this situation without careful consideration of the situation by my Government and receiving its advice. It is possible that others may feel the same way. I do not think that we can proceed tonight. It would take tomorrow morning to explore the situation and its possibilities. Therefore, I favour recessing until tomorrow afternoon.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think that the Security Council should examine this situation tomorrow. I would rather we met in the

l'Etat d'Israël ne peut demander à intervenir dans la législation relative à l'immigration, ni dans la politique d'immigration de l'Egypte, de l'Irak ou des autres pays de la Ligue arabe.

En ce qui concerne le contrôle ou la réduction des forces armées, nous voudrions que le Conseil de sécurité étudie spécialement le cas des forces, tant régulières que mercenaires, qui pénètrent en agresseurs sur le territoire de peuples qui ne les ont pas attaquées. Quant aux armées qui se défendent, si nous nous occupons d'elles, ce devrait être seulement pour les renforcer.

Nous estimons qu'il ne peut plus y avoir de doute: la preuve est faite qu'il y a rupture de la paix et acte d'agression, aux termes de la Charte. A l'heure même où nous parlons, des armées ont envahi Jérusalem et détruisent les édifices de la civilisation sous les ordres d'un conquérant qui n'a en vue que ses ambitions personnelles et qui se soucie fort peu du sort de la Ville sainte. Les cadavres s'entassent sans sépulture dans la Ville vieille, des synagogues historiques sont en ruines, des centres d'éducation et de culture sont dévastés. Il n'y a aucun doute possible, ni d'un point de vue militaire, ni d'un point de vue juridique, que ces attaques contre l'Etat d'Israël et ces tentatives en vue de s'emparer de Jérusalem constituent une rupture de la paix internationale et un acte d'agression caractérisé.

Le PRÉSIDENT: Nous venons d'entendre deux déclarations, dont l'une est satisfaisante et l'autre l'est moins, et qui placent le Conseil devant une grave situation.

Je voudrais vous interroger sur la méthode de travail. Mon intention, après avoir entendu ces déclarations, serait de lever la séance. Je pense qu'il est sage que nous prenions le temps de réfléchir. Mon intention est d'ajourner la séance à demain, soit le matin, soit l'après-midi. Je pensais vous proposer l'ajournement à demain matin; ce qui me fait hésiter, c'est que, si nous nous ajournions à demain après-midi, la matinée pourrait être employée par les délégations, soit à établir des contacts, soit à recevoir des instructions de leurs Gouvernements. Mais, étant donné l'urgence et la gravité de la situation, il m'est difficile de prendre sur moi d'ajourner la séance à plus tard que demain matin, 10 h. 30, et je tiens à consulter le Conseil.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais que nous ne nous réunissions que l'après-midi. La situation est si grave que je ne pourrais prendre sur moi d'adopter une position avant que mon Gouvernement n'ait pu examiner la question à fond et me transmettre ses instructions. Il en est peut-être de même pour d'autres délégations. Je ne crois pas que cela puisse se faire ce soir. L'examen de la situation et des solutions possibles prendra la matinée. Je propose donc que nous nous ajournions à demain après-midi.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A mon avis, c'est demain que le Conseil de sécurité devrait examiner la situation qui s'est créée.

morning, but I shall have no objection to our meeting tomorrow at 3 p.m.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I agree that the meeting should now adjourn until either tomorrow morning or tomorrow afternoon. It does not make any difference to me.

The only point to which I would call the attention of the various delegations here is that when they consider this matter and think it over, they should take into consideration the difference between the two sides in this matter. The Jews would not have anything to lose if the cease-fire and peace prevailed just now because that is their object. It is like the case between a *demandeur* and a *defendeur*. The Arabs have everything to lose. They cannot agree to the cease-fire and peace because they have nothing in hand, while the others have all their trophies and robberies in their hands. They would prefer to have peace, as it would be in their interest to have peace. Therefore, do not judge both sides with the same yard-stick! One side has its excuses and the other has also its pretensions. If you take that into consideration, you will not find that one reply is very satsifactory while the other reply is less satisfactory.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall meet tomorrow at 2.30 p.m. and not at 3 p.m.

Mr. LÓPEZ (Colombia): Before we adjourn, I should like to know if it would be pertinent to ask what the position of the United Kingdom Government is with respect to its treaty obligations with some of the Arab countries *vis-à-vis* the cease-fire order. In other words, I should like to know whether those treaty obligations commit the United Kingdom Government to help the Arab Governments even if they do not fall in line with the cease-fire order.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I am afraid that I cannot at the moment answer the question which the representative of Colombia has put to me. Similar questions are being addressed to the Secretary of State of Foreign Affairs in the British Parliament. We are not quite sure whether he has answered them yet, or whether he will tomorrow. But tomorrow, at the latest, I should be prepared to make a statement.

*The meeting rose at 7.12 p.m.*

Pour ma part, j'aurais préféré que nous nous réunissions demain matin, mais je ne m'opposerai pas à ce que la séance se tienne à 15 heures.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'estime également que le Conseil pourrait s'ajourner soit à demain matin, soit à demain après-midi; je n'ai pas de préférence pour l'une ou l'autre solution.

La seule chose que je voudrais demander aux membres du Conseil, c'est, lorsqu'ils examineront cette affaire et qu'ils y réfléchiront, de bien saisir la différence entre les positions des deux parties. Les Juifs n'ont absolument rien à perdre si la trêve et la paix s'établissent dès maintenant, car c'est là ce qu'ils veulent. Mais il faut établir la distinction entre le demandeur et le défendeur. Les Arabes, eux, ont tout à perdre. Ils ne peuvent accepter la trêve ni la paix, parce qu'ils n'ont rien entre les mains alors que leurs adversaires possèdent tous les trophées et tout le butin, et si ceux-ci désirent la paix, c'est parce que c'est leur intérêt Il n'y a donc pas de commune mesure entre la position des uns et celle des autres; les uns ont des excuses, les autres ont des prétentions et, si vous tenez compte de tout cela, vous ne trouverez pas que, des deux déclarations, l'une est très satisfaisante tandis que l'autre l'est moins.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons demain, non pas à 15 heures, mais à 14 h. 30.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Avant que nous ne levions la séance, je voudrais savoir si je puis demander dans quelle situation se trouverait le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne les obligations découlant de ses traités avec certains des Etats arabes, dans le cas où serait donné l'ordre de cesser le feu. En d'autres termes, je voudrais savoir si le Gouvernement du Royaume-Uni se trouve obligé, par ses traités, de fournir une aide aux Gouvernements arabes, même s'ils n'observent pas l'ordre de cesser le feu.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je crains de ne pas pouvoir répondre pour le moment à la question du représentant de la Colombie. Une question analogue a été adressée devant le Parlement britannique au Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et je ne sais pas encore s'il a répondu ou s'il répondra demain. De toute façon, je serai en mesure, demain au plus tard, de faire une déclaration à ce sujet.

*La séance est levée à 19 h. 12.*